

Affaire 01-270825

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2025

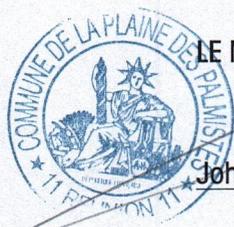
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 21 août 2025 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents : 05

Procurations : 02

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-SEPT  
AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq le **vingt-sept AOÛT à DIX-HUIT HEURE ET CINQ MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Hélène THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S)** : Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

**PROCURATION(S)** : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sandra GRONDIN – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal à Jean-Yves VACHER

## Affaire 01-270825

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2025

#### Présentation générale et contexte

Entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2025.

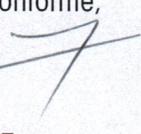
Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2025,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
  
Johnny PAYET





PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DANS SA SÉANCE  
DU LUNDI 30 JUIN 2025

-----

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Marie-Hélène THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe à Sabine IGOUFE – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint à Gina DALLEAU – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Joan DORO

Le nombre de présents est de 16 à l'ouverture de la séance du Conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18h00

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer M. Joan DORO en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

L'ordre du jour est le suivant :

## ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-300625 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2025
Affaire 02-300625 Débat sur les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité
Affaire 03-300625 Petites Villes de Demain – dépôt du dossier de classement de la commune en Station de Tourisme
Affaire 04-300625 Petites Villes de Demain – Validation du projet de convention Opération de Revitalisation du Territoire et autorisation de signer
Affaire 05-300625 Création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
Affaire 06-300625 Participation financière de la commune au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Plaine Emploi » - Projet Alimentaire Territorial (PAT) & Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)
Affaire 07-300625 Aménagement des espaces entre la Maison du Parc-Domaine des Tourelles et le centre-bourg – Convention de co-maîtrise d'ouvrage
Affaire 08-300625 Désignation de représentants de la commune au sein du Comité Local pour l'Emploi de l'arrondissement Est
Affaire 09-300625 Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AK 324 / Vente au profit de la SAS TUIT-TUIT
Affaire 10-300625 Acquisition et portage par l'EPF Réunion du terrain cadastré AV 980 sis rue de la République destiné à la réalisation d'un équipement public / Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage n° 06 24 04 entre la Commune et l'EPF Réunion
Affaire 11-300625 Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AE 840 / Vente au profit de Madame TURPIN Marie, Andrée
Affaire 12-300625 Avenant n°2 à la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 06 16 04, conclue entre la commune, la SODEGIS et l'EPF Réunion
Affaire 13-300625 Demandes d'exonérations de loyers dans le cadre des travaux de restructuration des espaces publics du Cœur de Ville
Affaire 14-300625 Demande de subvention du Comité des Œuvres Sociales des agents de La Plaine-des-Palmistes
Affaire 15-300625 Demande de subvention de l'association Maison Dureau 97431
Affaire 16-300625 Vente aux enchères de différents matériels communaux désaffectés
Affaire 17-300625 Conclusion de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec le Service de Gestion Comptable de Saint-André
Affaire 18-300625 Plan Communal de sauvegarde – Acquisition de groupes électrogènes vendus en l'état par EDF Réunion
Affaire 19-300625 Protection Sociale Complémentaire - Risque prévoyance – fixation du montant pris en charge par la commune

Affaire 20-300625 Tableau des emplois et des effectifs – Création d'emplois
Affaire 21-300625 Rapport d'information – Conclusion d'une convention de partenariat entre le Club Economique de Bourbon et la Commune de La Plaine-des-Palmistes
Affaire 22-300625 Rapport d'information – Conclusion d'une convention de partenariat entre la commune et le CCAS de La Plaine-des-Palmistes et la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion
Affaire 23-300625 Information - Récapitulatif des marchés attribués depuis le 1er janvier 2025
Affaire 24-300625 Information - Compte-rendu des délégations exercées par le Maire en matière de demande de subventions
Affaire 25-300625 Convention de restauration en liaison chaude entre le collège Gaston Crochet et la commune de La Plaine-des-Palmistes – autorisation de signer
Affaire 26-300625 Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire / Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'Assemblée délibérante pour la période de janvier à mai 2025
Affaire 27-300625 Démarche de conformité et de maîtrise des risques comptable et financiers – point d'étape
Affaire 28-300625 Octroi de la protection fonctionnelle au profit du 2e adjoint, Jean-Yves FAUSTIN
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--00000---

Préambule :

M. le Maire : Juste avant de démarrer l'affaire n° 1, M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT voudrait dire un petit mot sur les personnes qui nous ont quitté récemment.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Le dernier en date est le frère de Didier. Moi, je veux parler des trois précédents. J'espère qu'il n'y en a pas eu d'autres. Je vais parler d'Armand ROBERT, Armand Serge David dit « Totor », 83 ans. Il était agent des PTT (Postes, Télégraphes et Téléphones) en métropole et de retour dans son île, à la retraite, il s'intéresse à la vie communale. Il sera membre du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), je ne sais pas si tu t'en souviens, pendant des années. Bon vivant, pour ceux qui le connaissent, ami de tout le monde, issu d'une grande grande fratrie des familles de l'époque, c'était un minimum de dix enfants et plus. Huit garçons dans la famille et c'est le premier qui passe, pour prendre une formule un peu biblique, de l'autre côté de la rive. Mais, c'est aussi le frère de Marie-Noëlle, qui travaille en mairie depuis X années. Vous avez, également, VELIA Rolland Joachim, 90 ans, pour ceux qui l'ont connu, menuisier, charpentier, ouvrier communal sous la mandature de Marcel BOISSIER. C'est une famille de travailleurs. Il a transmis son savoir-faire à son fils, qui a pris la relève. Son frère, Benoît, que j'ai bien connu aussi, a été le compagnon de route de Marcel BOISSIER, comme élu au Conseil municipal pendant des années et des années. Son fils a pris la relève, je l'ai dit. Pour vous donner une petite idée du travail, à cette époque, Rolland a travaillé sur de nombreux chantiers communaux comme l'église de Sainte-Agathe, comme le clocher, comme le pont de Bras Piton qui va vers Rougemont. Et il a travaillé sur le chantier de la Croix Glorieuse. Pour donner une petite idée du travail, à l'époque où il n'y avait pas autant de matériels pour soulager les reins ou le dos des travailleurs comme aujourd'hui. Vous avez, également, le troisième, Hugues de PEINDRAY d'AMBELLE, 92 ans. Comme Rolland, comme Armand, moi j'appelle cela des poteaux, j'appelle cela en termes créoles des « zarboutan » dans notre village. Huit jours avant sa mort, il conduisait toujours son véhicule. Et pour mémoire, il était un client d'un restaurant pas très loin de la mairie. Il venait régulièrement prendre son repas le midi. Homme dévoué à la cause paysanne, la famille de PEINDRAY. Il avait construit un atelier pour transformer le goyavier, il y a plus de 20 ans. Son dernier chantier souhaité, écoutez-moi bien, était de construire un centre

d'accueil pour les personnes âgées à La Plaine-des-Palmistes, sur ses fonds propres. Ce n'est pas l'argent qui manquait dans la famille de PEINDRAY. C'est aussi un gros propriétaire terrien. Je crois que c'est, peut-être, après l'ONF (Office National des Forêts), le premier gros propriétaire à La Plaine-des-Palmistes. Il a fait cadeau, à la commune, d'un terrain de 10 000 m<sup>2</sup>, sous ma mandature, pour protéger un point de contrôle de la nappe phréatique sur son terrain, là où passe le rallye quand on fait le tour pour ressortir par la ligne droite de la Petite Plaine. Il avait, aussi, le projet de céder une partie de ses terrains, je crois qu'il l'a même fait, c'était pour construire des logements sociaux avec la SHLMR (Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion). Il était fier de sa famille, d'une longue lignée de responsables municipaux, de soldats, je pèse bien mes mots. Et pour ceux qui viennent régulièrement aux manifestations patriotiques, regardez, je crois qu'on doit avoir deux ou trois de PEINDRAY d'AMBELLE pour la Première Guerre mondiale. Je ne sais plus, au moins deux. En 1886, le premier d'AMBELLE de PEINDRAY, qui est devenu, après, de PEINDRAY d'AMBELLE, s'installe à La Plaine-des-Palmistes, un peu de temps avant la création de la commune de La Plaine-des-Palmistes en 1899. Comme tout le monde connaît, cela est un peu plus récent, le premier maire a été Louis CARRON. Moi, j'ai envie de vous dire, mes chers collègues, mes chers amis, il nous faudra, quels que soient les maires à venir, avoir une pensée particulière pour ces vétérans de notre mémoire, des vétérans de la mémoire de notre commune. Merci.

M. le Maire : Merci, M. SAINT-LAMBERT, pour cette belle histoire qui nous ramène toujours à nos pensées et au respect des gens qui ont travaillé, qui ont servi La Plaine-des-Palmistes.

--ooOoo--

Affaire 01-300625

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2025

-----  
Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 3 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2025,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 02-300625

Débat sur les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité

-----  
Observations :

Une présentation a été effectuée par M. Gaël BÈGUE, responsable du service urbanisme.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Juste une question. Est-ce que cela concerne également les enseignes qui sont posées de manière temporaire ?

M. Gaël BÈGUE : Non, il y aura une règle sur ces enseignes dites « temporaires » qui seront présentes moins de trois mois. Il y aura donc des adaptations. Tant que c'est une bâche, parce qu'en général ce sont des bâches, comme pour la fête des goyaviers, des manifestations culturelles ou sportives, il n'y aura pas de souci à ce niveau-là.

M. Jean-Yves VACHER : Je voudrais savoir si, avec la nouvelle réglementation dépendante des communes, la tolérance qui avait été fixée par l'État concernant les agriculteurs en vente directe, qu'ils pouvaient mettre leur petit panneau en limite de propriété, sans avoir à demander d'autorisation, est-ce qu'elle a été pérennisée, ou pas ?

M. Gaël BÈGUE : Non. On va, bien sûr, soulever le cas avec le bureau d'études qui est en conseil.

M. Jean-Yves VACHER : Parce que c'est quelque chose qui avait été créé à l'époque, si mes souvenirs sont bons, dans les années 70. Je pense que c'était à l'époque de Jean FOYER et autres. Donc, ce n'est pas tout à fait d'aujourd'hui. C'était une tolérance. Les agriculteurs n'avaient pas besoin de faire de demande.

M. Gaël BÈGUE : C'est le but d'élaborer notre RLP (Règlement Local de Publicité). C'est, justement, voir ces cas de figure et d'autoriser. Après, c'est vrai que le Code de l'Environnement est quand même assez sévère.

M. Jean-Yves VACHER : C'est pour cela que je posais la question.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Merci M. BÈGUE pour ta présentation. Je prends deux exemples de publicité dans vos documents. Je prends, par exemple, la case de Mickaël, la petite boutique, le petit bar de Mickaël, le « Café de la Place » ou je prends, par exemple, la publicité sur le panneau du restaurant « L'héritage », est-ce que ce sont des publicités qui respectent la déontologie, votre code ?

M. Gaël BÈGUE : Je n'ai pas le diagnostic parfait en tête, M. SAINT-LAMBERT. Mais il faut savoir qu'en termes d'enseignes, c'est dit dans le document que les commerçants, même s'il y avait, quand même, un petit peu de méconnaissance à ce sujet, c'est plus ou moins respecté. Après, je ne pourrais pas, sur chaque cas particulier, vous dire oui ou non. Je n'ai pas le diagnostic sous les yeux.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Est-ce que vous avez un modèle particulier d'enseigne réussie ?

M. Gaël BÈGUE : Par exemple, pour reprendre le « Café de la Place », ce qui est bien avec son enseigne, c'est qu'elle respecte le pourcentage établi, pour l'instant, par le Règlement National de Publicité et aussi, le format. Il n'y a pas forcément de grosses enseignes qui seraient plus choquantes.

M. Jean-Yves VACHER : Est-il prévu, toujours un petit peu dans la même idée, que les professions dites « libérales » style médecins, pharmaciens, dentistes, notaires, avocats et autres, continuent à avoir des plaques professionnelles qui empiètent sur le domaine public ?

M. Gaël BÈGUE : Ce sont des enseignes qui sont parallèles, en général, pour les notaires ou autres, cela va être des petits panneaux qui sont perpendiculaires au mur. Ce n'est pas vraiment considéré comme des enseignes ou de la publicité. Mais, en tout cas, c'est prévu dans notre RLP (Règlement Local de Publicité) que ce soit réglementé. Ce qu'il y a d'existant est plus ou moins dans les clous.

M. Jean-Yves VACHER : On pourra fixer des formats à ne pas dépasser en fonction de...

M. Gaël BÈGUE : Voilà. Ce sera en fonction de l'alignement, de la largeur de la voirie et il y aura une limite qui sera fixée par le règlement.

M. Jean-Yves VACHER : Et une emprise en façade sur le domaine public.

M. Gaël BÈGUE : Voilà.

M. Jean-Yves VACHER : Merci.

M. Frédéric AZOR : Bonsoir tout le monde. Donc maintenant, quelqu'un qui veut procéder à l'affichage doit passer par les services de l'urbanisme ?

M. Gaël BÈGUE : Voilà, par les services de l'urbanisme. En sachant que, pour l'instant, comme nous sommes sous le régime du Règlement National de Publicité et que la commune est dans l'aire d'adhésion du parc, le règlement national dit que « quand on est en aire d'adhésion du Parc National, toute publicité est interdite ». Donc, actuellement, on est, un peu, dans une période de transition. Il faudra attendre le RLP (Règlement Local de Publicité) pour vraiment pouvoir régulariser par la suite.

M. Frédéric AZOR : D'accord. Mais si quelqu'un ne tombe pas sur la voie publique, par exemple, pour les professions libérales, il met sur le mur de quelqu'un, est-ce qu'il doit passer absolument par vous ?

M. Gaël BÈGUE : Là, pour l'instant, en principe, il doit passer par nous. Mais, actuellement, c'est interdit. Après, je pense qu'il y aura une tolérance, quand même, en attendant que le RLP (Règlement Local de Publicité) soit établi.

M. Frédéric AZOR : D'accord, merci.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je vais peut-être poser des questions qui fâchent. Est-ce qu'il y a des redevances sur ces panneaux publicitaires ?

M. le Maire : Pour l'instant, on travaille avec le bureau d'études pour ne pas avoir de redevances sur les panneaux publicitaires. Je fais un petit bond sur le début. Si, bien sûr, l'assemblée nous le permet, il y avait une affaire à rajouter. On est parti un petit peu vite pour l'affaire n° 1 et l'affaire n° 2. Ce serait l'affaire n° 28 pour la protection fonctionnelle pour notre 2<sup>ème</sup> adjoint, Jean-Yves FAUSTIN, qui a été victime d'agression. Donc, on vous demande de voter. On passe au vote pour l'ajout, et ensuite on votera en détail.

À l'unanimité, l'affaire n° 28 est ajoutée.

Le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,  
Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 581-14 et suivants ainsi que R. 581-72 et suivants,  
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 151-1 et suivants ainsi que L. 153-1 et suivants,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil municipal de 10 avril 2025 prescrivant l'élaboration du RLP précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,  
Vu les objectifs et les orientations générales du RLP présentées aux élus,  
- PREND ACTE de la présentation et de la tenue du débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du code de l'environnement et L. 153-12 du code de l'urbanisme.

--ooOoo--

Affaire 03-300625

Petites Villes de Demain – dépôt du dossier de classement de la commune en Station de Tourisme  
-----

Observations :

Une présentation a été effectuée par Mme Frédérique ROBERT, chargée de mission manager de commerce.

M. Jean-Yves VACHER : Je vois que dans tout cela, le Cœur de Ville accueillera une bagagerie automatique permettant aux touristes, notamment à ceux de passage, de faciliter leur mobilité en toute sécurité. Question ! Cette bagagerie sera-t-elle assurée 24 heures sur 24 ?

Mme Frédérique ROBERT : Elle serait assurée 24 heures sur 24. Cela fait partie des critères également mentionnés sur ce dossier-là.

M. Jean-Yves VACHER : Ce qui veut dire qu'à ce moment-là, il y a des conditions de sécurité de la bagagerie qui sont très serrées ?

M. le Maire : Cela va être de l'automatique.

M. Jean-Yves VACHER : Oui mais, qu'elle soit automatique, ok. Mais, il faut de la surveillance parce que de nuit, elle sera hors surveillance, le lendemain matin, elle est morte, elle est massacrée.

M. le Maire : Elle sera installée au Cœur de Ville avec les caméras et tout ce qui est prévu pour le développement de notre village via le domaine touristique.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Dans ce dossier à vocation hautement touristique, il y a un mot qui appartient au vocabulaire personnel du maire, La Plaine-des-Palmistes, un joyau. Et je n'ai pas retrouvé cette image dans cette présentation. Que s'est-il passé ? Et surtout, dans la mise en valeur de ce joyau de La Plaine-des-Palmistes, pour votre mandature, vous nous aviez parlé d'un projet d'hôtel à ciel ouvert et je ne l'ai pas bien retrouvé dans ce dossier.

Mme Frédérique ROBERT : Il est mentionné dans la présentation générale.

M. le Maire : Le projet est mentionné, oui. C'est bien cela.

Mme Frédérique ROBERT : Au tout début, à la page 2 ou 3, il me semble.

M. le Maire : Pour avoir un peu plus d'explications sur le projet d'hôtel à ciel ouvert, ce qu'il faut faire comprendre à certaines personnes qui n'ont peut-être pas compris, c'est un projet et une idée venus de cette collectivité et comme disait M. SAINT-LAMBERT par rapport à son maire, le but, c'était d'encourager des privés à pouvoir installer des chambres, des bungalows dans leur cour, sur des terrains ou la possibilité que le terrain soit constructible. Ce n'est pas un projet porté par la collectivité. C'est un projet d'idée que la collectivité a mené. Et pour cette affaire, on avait fait un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts) pour trouver une entreprise pour accompagner les futurs porteurs de projet qui restent des privés. Leur contrat, leur disponibilité étaient sur un an. Les dernières réunions qu'on a pu avoir, cela restait sur une entreprise privée qui n'a pas été financée par la collectivité. C'était des accompagnements sur des porteurs de projet qui payaient l'entreprise pour aller organiser, faire leur paperasse administrative. Enfin, tout ce qui était possible de faire. Sur le dernier rapport qu'on a eu, leur contrat était fini il y a, je ne sais plus combien de temps, mais cela a duré un an environ. Donc, il y a eu, à La Plaine-des-Palmistes, dans leur rapport, 450 personnes sur La Plaine-des-Palmistes qui voulaient porter ce projet et c'était, un petit peu, l'objectif qu'on a eu. Aujourd'hui, cette entreprise peut continuer à suivre ses clients, ou pas. En fonction, il me semble qu'il y a eu pas mal de dossiers déposés auprès du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), auprès des banques, auprès de toutes les institutions. Et pour l'instant, il n'y a pas encore de retour sur le nombre de personnes qui ont pu finaliser leur projet. Mais, je tiens à rappeler que ce sont des projets privés qui ont pu être éclairés, je le redis bien, par la commune de La Plaine-des-Palmistes.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, là-dessus. Moi, je pense que vous êtes le porteur de ce projet. Dans la mesure où vous avez fourni l'espace palmistain, un espace public, pour l'installation d'une petite maison, d'un bungalow qui servait de référence, donc, vous ne pouvez pas dire là que vous avez juste entamé une discussion proposée. Moi, je pense que vous êtes le guide principal de ce dossier qui, à mon avis, a montré ses limites.

M. le Maire : M. SAINT-LAMBERT, qu'est-ce que vous appelez « ses limites » ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous parlez de 440 dossiers. C'est 440 personnes qui ont, peut-être, été contactées. Mais, au jour d'aujourd'hui, je n'ai pas eu de retour particulier montrant une frénésie particulière dans ce dossier que vous avez piloté.

M. le Maire : Je prends le cas parce que je suis porteur de projet. Est-ce que vous, personnellement, vous avez pu voir l'entreprise qui était là ou, peut-être, essayer de poser un bungalow ? Parce que vous avez des terres aussi, la possibilité d'ouvrir, à La Plaine-des-Palmistes, peut-être, une petite entreprise.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Moi, je suis en zone agricole, entière. Donc, je ne suis pas concerné par le dossier.

M. le Maire : D'accord. Vous êtes en zone agricole, mais sur votre zone agricole, vous avez quand même une maison. Vous avez un petit endroit...

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non. Cela reste en zone agricole. On ne peut pas utiliser ce projet-là pour les terrains agricoles.

M. le Maire : Est-ce que vous savez comment cela se passe pour une personne qui fait de l'agriculture, qui est donc en zone agricole ? Comment cela se passe pour qu'elle puisse avoir, je dirais, des subventions pour créer une deuxième activité ? C'est assez difficile. Je vous explique, en deux mots. Quand on a donné l'idée de ce projet, porté par la collectivité si vous le voulez, si vous voulez employer cela, beaucoup de personnes étaient intéressées et jusqu'à maintenant. Ce qu'il faut savoir dans la loi, dans la légalité, pour qu'un agriculteur, il y en a ici je crois, puisse faire une deuxième activité et surtout, soit les bungalows, soit un gîte, soit une table d'hôtes, tout ce qui dit activité touristique. Ce n'est pas moi qui ai fait les lois et dommage, parce que j'aurais fait autrement, il faut que le chiffre d'affaires de cette activité ne dépasse pas 30 % du chiffre d'affaires de

l'activité principale. Et c'est dommage. C'est dommage pourquoi ? Parce que le nombre de personnes agriculteurs, nos camarades qui sont en difficulté, qui n'ont pas vraiment un bon chiffre d'affaires, qui n'arrivent pas à vivre, je vais employer le mot « survivre », de leur activité, n'ont pas la possibilité, aujourd'hui, avec ces lois, de pouvoir faire une deuxième activité qui pourrait, peut-être, les aider. Dommage, ce n'est pas moi qui ai fait les lois. Si j'avais la possibilité, un jour peut-être, cela va être une loi qui pourrait être portée par nos futurs élus. Voilà. Les personnes qui ont trouvé l'idée fantastique, qui ont félicité la collectivité pour cette démarche, n'ont pas eu la chance de pouvoir arriver au bout de leur démarche. Une deuxième façon de voir les choses : une tierce personne qui a un terrain constructible, a la possibilité dans sa cour, puisqu'on sait bien qu'à La Plaine-des-Palmistes il y a beaucoup de personnes qui ont 1 000 m<sup>2</sup>, 1 500 m<sup>2</sup>, c'est, un petit peu, courant, et a envie de créer une petite activité à côté pour avoir un petit peu de beurre dans les épinards, il se retrouve à la banque et il n'est pas crédible. C'est dommage. Mais, c'est comme cela que cela fonctionne, M. SAINT-LAMBERT. Ce n'est pas Monsieur tout le monde, n'importe quand, n'importe quel jour, qui peut se lancer dans une petite entreprise puisqu'il faut, quand même, avant d'avoir les subventions, pouvoir faire un crédit, pouvoir être crédible, je dirais. Donc voilà, c'est vraiment dommage. Si on avait la possibilité, la collectivité, de pouvoir financer tout le monde directement et si on avait le droit, on aurait peut-être pu le faire. C'est dommage que cette affaire, pour l'instant, soit encore au ralenti parce que moi, personnellement, quand l'idée était là, c'était vraiment pour accompagner les palmiploises et les palmiplois, pour que chaque personne puisse avoir un petit peu de beurre dans les épinards à la fin du mois, pour avancer dans cette vie d'aujourd'hui qui, je pense, est très difficile pour pas mal de personnes à La Plaine-des-Palmistes.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je reste persuadé que, pour ceux qui s'en souviennent, vous avez, quand même, fait miroiter à beaucoup de monde à La Plaine cette possibilité, en parlant seulement de possibilité de construire, et c'est après qu'est venue la contrainte d'un terrain constructible ou d'un terrain agricole. Vous avez fait miroiter, également, cette possibilité à travers un prix attractif, 35 ou 40 000 €. Et puis, on a vu, progressivement, avec l'entreprise qui se lançait dans cette affaire, qu'on est passé à 50, 60 et puis on est arrivé à 80. Donc, à mon avis, ce projet que vous portez reste un projet bancal puisqu'on ne voit rien venir. On ne voit personne, véritablement, se lancer là-dedans. Certes, il y a les problèmes financiers de la Région et j'en passe. Mais, vous vous êtes lancé là-dedans corps et âme et, à mon avis, certainement, vous connaissant, vous n'êtes pas fier du résultat obtenu en ce moment.

M. le Maire : « Miroiter », c'est un mot qui mérite, d'après le contexte, d'avoir sa définition. Effectivement, je suis un peu déçu que nos palmiploises et palmiplois ne sont pas arrivés à terme de ce projet parce que, c'est encore et ce serait toujours un projet extraordinaire de pouvoir loger des gens, loger des touristes, monsieur et madame tout le monde, à un prix raisonnable et que nos palmiploises et palmiplois se retrouvent, à la fin du mois, avec un peu de beurre dans les épinards. Effectivement, cela me fait de la peine puisque, moi, dans toutes les démarches qu'on engage avec mes collègues, c'est de faire avancer la population. Et quand je vois qu'un projet de ce genre, où on pourrait aider les uns et les autres, n'arrive pas au bout ou travaille au ralenti, cela me fait de la peine. Effectivement M. SAINT-LAMBERT, sur une chose, vous avez raison, cela me fait de la peine.

M. Frédéric AZOR : Le projet, moi, je trouve que c'était une très bonne idée. Mais, comme l'a dit M. SAINT-LAMBERT juste avant, je pense que le frein premier, c'est le coût des bungalows. C'est là où cela a coïncé.

M. le Maire : Juste un petit mot avant, et je te redonne la parole. Cela fait deux jours que je suis allé dans un commerce. J'ai constaté que j'ai payé des boissons 25 € plus cher qu'il y a un an. Donc, je pense qu'entre l'idée qui était là et aujourd'hui, avec tout ce qui s'est passé, la guerre, etc., les prix continuent de monter. C'est dommage. On avait même trouvé une autre solution, parce qu'il y a pas mal de personnes que j'ai reçues, je leur ai fait la démonstration de faire eux-mêmes, cela coûterait deux fois moins cher de passer par une entreprise. Et aussi, pour attendre les subventions, puisque, pour avoir les subventions, il faut être dans les normes européennes, etc., qui font monter les coûts. J'avais même conseillé aux gens de faire leur petite structure eux-mêmes. Mais, c'est dommage, les prix montent et ce n'est la faute de personne. Vous pouvez continuer, M. AZOR.

M. Frédéric AZOR : Déjà le prix, 55 000 € ou 60 000 € pour la surface, moi, je trouve que c'était excessif. Maintenant, quand on voit l'entreprise, qui, la grande gagnante, c'est elle. À l'arrière, vous avez le financement FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), donc, la Région qui se greffe dessus, qui elle aussi, à mon avis, se pose des questions. Cela veut dire que si elle accepte le projet sur La Plaine-des-Palmistes, elle

devra accepter le projet sur d'autres communes. Effectivement, comme on dit que c'est une bonne idée, là aussi, elle a dû se poser la question de se dire « si je finance un certain pourcentage, il faudra accéder à cela ». Est-ce qu'elle avait les moyens aussi de se lancer dans ces subventions-là ? Je pense que là aussi, cela a coïncé. Pour ceux qui ont monté le dossier, il fallait qu'ils fassent aussi un prêt, parce qu'il y avait une partie qu'ils devaient aussi payer, avec les banques, là aussi, il y a le Crédit Agricole qui était dans le projet, avait dit qu'il y a tellement de normes, comme vous le dites, à l'arrière, tellement de papiers à faire, que même eux, ils ont commencé à se lancer dedans. Après, ils ont dit que de toute façon ils auraient eu des soucis pour le faire. Donc, c'est pour cela que cela coïncide. Il y a aussi un autre problème. La personne qui est « au chômage », qui aurait aimé, comme vous le dites, vous voulez cibler les personnes qui avaient besoin d'un revenu supplémentaire, à ce moment-là, cela les faisait changer de statut. C'est cela qui aurait pu aussi poser problème pour les personnes qui n'avaient pas forcément de revenus. Si on arrive sur un complément de revenu, s'ils ont des aides, le RSA (Revenu de Solidarité Active) ou autre chose, cela aurait pu aussi coïncider à ce niveau-là, pour avoir un prêt. Voilà, un petit peu, les freins, pour ceux qui ont voulu le faire, dont ils m'en ont parlé.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je rajouterai aussi, si vous le souhaitez, je peux ?

M. le Maire : Oui.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je rajouterai également, à ce que dit mon collègue, qu'on a mal conseillé, mal informé les gens qui souhaitaient entrer dans ce type de projet. Je vous donne deux ou trois exemples. Mon terrain est constructible, je me dis que j'y vais. Mais, je ne suis pas maître de l'investissement. Je donne le terrain, j'amène l'eau, l'électricité, la fosse septique et la maison ne m'appartient pas. La location ne revenait pas directement dans la poche du propriétaire, allait directement à l'association qui versait, qui fonctionnait une partie, c'est ce qui a été dit ou retourné par les gens qui ont eu à faire aux gens qui ont lancé ce projet. Donc, il y a eu, à mon avis, des incompréhensions.

M. le Maire : M. SAINT-LAMBERT, où avez-vous sorti cela ? J'aurais dit sous votre chapeau, mais vous n'en mettez pas. De quelle association vous parlez ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : J'ai entendu comme cela. Que les gens qui avaient la maison n'avaient pas la clé. Je vous assure, j'ai entendu comme cela et de bonne source.

M. le Maire : Je suis désolé pour vous, mais votre source est périmée. Je ne sais pas qui vous a raconté cela.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : On n'était pas propriétaire et on n'avait pas la clé.

M. le Maire : C'est n'importe quoi.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il y avait quelqu'un qui venait, par exemple, s'occuper de l'entretien du bungalow.

M. le Maire : Cela n'a rien à voir, M. SAINT-LAMBERT. Cela s'appelle une conciergerie. Il n'y a rien à voir avec ce que vous êtes en train de raconter. Soit la personne n'a rien compris, soit vous n'avez pas compris ce que la personne vous a dit. C'est dommage. On appelle cela une conciergerie. Si vous voulez faire gérer votre bungalow par une conciergerie, vous avez la possibilité de le faire. C'est tout.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : C'était une obligation.

M. le Maire : Mais non. Vous n'avez pas de chapeau, sinon j'aurais dit que vous avez tiré cela sous votre chapeau. Mais bon. Dommage pour La Plaine-des-Palmistes qu'il y ait autant d'échecs. Moi, je pense personnellement que toutes les personnes qui ont un statut social ont envie de sortir de ce statut social.

M. Frédéric AZOR : Il fallait baisser le prix du bungalow.

M. le Maire : Comment vous faites cela, M. AZOR ?

M. Frédéric AZOR : Déjà, vous l'avez dit vous-même, si la personne le fait elle-même, c'est la moitié du coût...

M. le Maire : Cela n'engage que la personne. Il n'y a rien à voir, là-dedans, avec la collectivité, le maire ou qui que ce soit. C'est la volonté de la personne.

M. Frédéric AZOR : C'était une bonne idée. Mais, je rejoins mon collègue aussi, le fait de prioriser une entreprise pour faire ce genre de projet-là, ce n'est pas normal que la mairie accueille un bungalow sur l'espace public. Je ne sais pas si dans la légalité c'est normal, ou pas. Est-ce qu'il y a eu des commissions là-dessus ? Est-ce que les autres entreprises ont été consultées pour pouvoir faire la même démarche ?

M. le Maire : Je pense que comme M. SAINT-LAMBERT, vous avez dû écouter une personne, ou une moitié ou la même personne. Vous êtes très très mal renseigné.

M. Steven BAMBA : Si je peux éclairer un peu le débat, parce qu'il y a des choses, je sais que cela reste dans les procès-verbaux et je sais que c'est lu avec beaucoup d'attention, et tant mieux, derrière. Peut-être, globalement sur le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), déjà, quand une fiche FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) est ouverte au niveau de la Région, cela veut dire qu'il y a des crédits derrière. Ce n'est pas quelque chose qui est évanescence comme cela, et c'est, peut-être ou peut-être pas, la fiche est toujours ouverte, spécifiquement pour les hauts de La Réunion. Tant mieux si l'idée qui émerge à La Plaine-des-Palmistes, ensuite, est reprise sur d'autres territoires. Il n'y a pas une propriété intellectuelle autour de ce projet d'hôtel à ciel ouvert. Je sais que d'autres territoires se sont engagés dans la même démarche, peut-être en communiquant moins sur ce projet-là. Néanmoins, c'est déjà le cas. Sur un projet, j'ai l'impression qu'on découvre que c'était un projet immobilier et que, comme tout projet immobilier, notamment quand on doit faire un emprunt bancaire, cela reste difficile. Je pense, comme beaucoup de personnes autour de cette table dans la salle, vous savez quelle est le parcours qui doit être suivi par un porteur de projet immobilier, que ce soit une habitation principale, une habitation secondaire ou d'autres types de constructions, c'est très très long pour obtenir un prêt. Et très souvent, aujourd'hui, le niveau de garantie qui est demandé fait qu'il y a beaucoup d'échecs. Je prends un exemple qui est parallèle, sur la cession de foncier pour les habitats, il y a beaucoup de dossiers qui, malheureusement, ne sont pas allés à leur terme, tout simplement parce que les prêts ont été refusés. Cette réalité-là, qui existe pour les habitats, existe aussi pour l'hôtel à ciel ouvert. Sur une autre partie, parce que là pareil, sur l'entreprise en elle-même qui a été retenue, c'était un appel à manifestation d'intérêt. Donc, ce n'est pas un marché public parce que ce n'est pas une compétence de la collectivité. Par contre, c'est une idée qui a été proposée, à faire germer par un porteur de projet privé, comme c'est le cas pour d'autres. Peut-être qu'aujourd'hui, vous avez vu, dans la presse, l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts) concernant le développement des énergies renouvelables. En fait, cela vient, tout simplement, d'une prise de contact au préalable. On a un prestataire et on publie, en fait, cet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts). L'entreprise se manifeste, ou pas, et en fonction de la manifestation, on fait confiance. Et c'est dans ce cadre-là que le bungalow a été mis à disposition pour une année. Au bout de cette année-là, un bilan a été fait. Malheureusement, il n'est pas convaincant. Donc, il y a une autre entreprise qui a été retenue, il y a quelques mois, qui travaille depuis six mois, pour proposer une offre plus solide et un accompagnement plus renforcé parce qu'on vous rejoint là-dessus, peut-être que l'accompagnement était défaillant de la part de la première entreprise. Néanmoins, c'est sa responsabilité sur le plan commercial. Si derrière, d'autres responsabilités doivent être cherchées, bien sûr, la mairie jouera son rôle. Néanmoins, il faut vraiment détacher cette offre-là qui était souhaitée. Je prends des cas plus importants, lorsque des hôteliers souhaitent venir construire à La Plaine-des-Palmistes, qu'ils montent les dossiers et que finalement, au dernier recours, ils n'ont pas l'aide FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), est-ce que c'est la commune qui a eu tort ? Ou, est-ce que c'est l'hôtelier ? Ou, est-ce que c'est derrière, le financeur qui n'a pas fait confiance ? Donc, c'est vraiment un partage de tâche. Mais, sur l'hôtel à ciel ouvert, encore une fois, c'est un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts), une idée qui a germé, une idée qui est reprise par ailleurs. Et je sais que certains facturent beaucoup plus cher, et cela fonctionne sur d'autres territoires. Aujourd'hui, il faut aussi regarder les choses en face. M. AZOR, excusez-moi parce que j'ai retenu votre intervention, quelqu'un au RSA (Revenu de Solidarité Active), excusez-moi, mais, forcément, avec une banque, il n'aura pas un prêt immobilier, même pour 40 000 €, parce qu'il n'aura pas assez de garantie en face. Il faudra, déjà, qu'il travaille, malheureusement. Donc, faire croire aux personnes que tout le monde pouvait acheter via un prêt immobilier, c'est faux parce que non, on sait très bien quelle est la réalité du marché bancaire. Ce serait tant mieux si cela se desserrait et que tout le monde, justement, pouvait emprunter. Mais, ce n'est pas le cas.

M. Frédéric AZOR : L'idée de base était d'aider ces foyers-là, en fait. Malheureusement, cela n'a pas pu se faire. C'est bien ce qu'a dit M. SAINT-LAMBERT, aussi. Juste un petit point, parce qu'il a soulevé aussi les énergies

renouvelables. Concernant ce projet-là, moi, je trouve dommage que vous utilisez encore des parcelles pour développer, pour lancer la mise à projet. Est-ce qu'on n'a pas suffisamment de toitures ici, pour développer ces énergies renouvelables ?

M. Steven BAMBÀ : Je pense que vous avez lu qu'en partie ou écouté en partie ce que j'ai dit. C'est un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts). Un énergéticien va se manifester, nous faire, peut-être, une proposition. Dans ce que j'ai dit, à aucun moment j'ai parlé de parcelle. Cela peut être très bien de la toiture.

M. Frédéric AZOR : C'est ce que j'ai vu apparaître, en fait.

M. Steven BAMBÀ : Aujourd'hui, en fait, cela peut être très bien sur des terrains, de la toiture. Aucune décision n'est prise. Là, l'idée, c'est d'engager, officiellement, un contact, de dire qu'il y a du foncier ou de la toiture disponible à La Plaine-des-Palmistes, charge à un professionnel de se manifester ensuite. Et la discussion s'engagera dans un deuxième temps.

M. Frédéric AZOR : Les parcelles qui ont été référencées, qui sont apparues dans les journaux, est-ce que ce sont des parcelles bâties ou des parcelles nues ?

M. Steven BAMBÀ : Excusez-moi, mais je crois que les références des parcelles sont bien connues par beaucoup de monde autour de cette table, encore une fois. Donc, ce ne sont pas des parcelles bâties et vous le savez bien.

M. Frédéric AZOR : Donc, vous voulez installer des panneaux solaires sur des parcelles non bâties ?

M. Steven BAMBÀ : Je pense que vous avez déjà la réponse. Et vous pouvez, peut-être, poser la question plus clairement.

M. Frédéric AZOR : Non, non. Je vous pose la question parce que c'est en train de prendre, encore, sur notre foncier.

M. Steven BAMBÀ : C'est-à-dire ? Est-ce que vous avez vu où c'était ?

M. Frédéric AZOR : Alors qu'on a suffisamment de toiture qui pourrait être utilisée pour ces énergies renouvelables.

M. Steven BAMBÀ : Laissez peut-être le temps de la discussion avoir lieu. Et puis, le Conseil municipal sera consulté, comme habituellement.

M. Frédéric AZOR : Vous m'avez répondu. Vous m'avez dit que ce sont des parcelles qui étaient non bâties.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : M. le maire, s'il vous plaît, si vous le permettez, j'ai deux ou trois petites questions sur cette affaire. Sur la page 1 de cette affaire, c'est marqué : « la commune souhaite inscrire son développement touristique dans une perspective durable en mettant en avant la préservation de la biodiversité et la promotion de pratiques responsables ». Qu'entendez-vous par là ? Pratiques responsables ?

M. le Maire : C'est ce qu'aujourd'hui, je pense, tous les palmiplois et les palmiploises font. C'est-à-dire qu'on travaille avec le Parc National, on surveille notre biodiversité, on part vers le Plan Alimentaire du Territoire ; on va réguler, surveiller les parcelles qui seront à défricher, ce qui n'est pas une idée d'aujourd'hui, dans cette collectivité. Cela a toujours existé. Aujourd'hui, quelle que soit la personne ou l'agriculteur, a besoin de faire une demande pour défricher un terrain. Aujourd'hui, un exemple pour ramener de la biodiversité au centre-bourg, c'est notre construction d'aujourd'hui, que vous avez constatée. Au centre-bourg, je n'ai plus trop les chiffres en tête, on aura environ 250 arbres endémiques, je crois.

M. Cédric LEBON : 255.

M. le Maire : 255, désolé pour les chiffres, qui seront au centre-bourg pour ramener de la biodiversité au cœur de notre village. Donc, être responsable, c'est d'accompagner les futurs propriétaires d'hôtels, de restaurants,

et tout cela, en les accompagnant vers une cour avec de la biodiversité, une cour avec les plantes endémiques de La Plaine-des-Palmistes. Donc, ne pas laisser arriver un promoteur et arriver à dire « je vais planter des cryptomérias, je vais planter un filao ». Non. Ils seront accompagnés via la collectivité. Qu'est-ce qu'on plante à La Plaine-des-Palmistes ? Pourquoi on plante à La Plaine-des-Palmistes ? Et retrouver l'origine même de notre village avec une biodiversité que j'appellerai « extraordinaire ». Voilà, un petit peu, comment on va accompagner, dans le domaine touristique. Toutes les personnes, qui partiront sur les démarches touristiques, seront accompagnées dans cette mise en place de leur jardin ou de leur cour, tout ce que vous voulez, au niveau de la biodiversité de La Plaine-des-Palmistes.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Merci pour cette réponse. Ma deuxième question est la suivante : j'ai vu qu'il y avait une mise en place des bornes Wi-Fi pour les touristes, en sachant que, normalement, il devrait y avoir deux bornes d'installées. Une borne, ok, je veux bien. L'autre borne, normalement, devrait être placée au niveau du Bras des Calumets, mais j'ai cru lire que le Bras des Calumets n'est pas pris en compte dans cette restructuration de Petites Villes de Demain, du moins, pour plus tard. Alors, où les bornes vont-elles être placées ?

Mme Frédérique ROBERT : Au niveau du parvis de la mairie et du boulo-drome.

M. le Maire : Deux points pour l'instant, c'est cela ?

Mme Frédérique ROBERT : C'était les deux points minimums demandés dans les critères.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : J'ai cru comprendre que les bornes Wi-Fi devaient être placées aux entrées du village, une Est et une Sud.

Mme Frédérique ROBERT : Non. Dans les critères demandés, il n'y a pas eu cette mention au niveau des entrées, des portes d'entrée. C'est, peut-être, quand on parlait du périmètre ORT où on parlait des portes d'entrée. Mais là, on est sur le dossier station de tourisme. Ce critère-là n'est pas mentionné.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : D'accord. Donc, les touristes qui vont venir à La Plaine sont censés se connecter au Wi-Fi avec un QR code pour voir, un peu, ce qu'il se passe sur La Plaine ?

Mme Frédérique ROBERT : Pour pouvoir bénéficier d'une bonne connexion, à ce moment-là, sur le périmètre.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Donc, il y aura une mise en place d'un QR code touristique ?

Mme Frédérique ROBERT : Il y aura des bornes mises en place, oui.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Avec tous les lieux à visiter, tout ce qu'il y a sur La Plaine, c'est cela ?

Mme Frédérique ROBERT : Non. Là, c'est autre chose. C'est pour avoir un accès à internet. Mais, il n'y a pas une demande, dans les critères, de mettre des bornes Wi-Fi pour accéder aux services et toutes les commodités de la commune. Mais, voilà, sur d'autres projets, portés par la Cires-t par exemple, au niveau de la Pyramide, il y aura un panneau...

M. le Maire : Il y a déjà.

Mme Frédérique ROBERT : Il y a un panneau qui mentionnera le QR code, en ce sens, qui ramènera au site de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal).

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Afin de référencer tout ce qui est disponible sur La Plaine ?

Mme Frédérique ROBERT : Oui, voilà.

M. le Maire : Pour répondre à M. CHEVALIER, cela existe déjà depuis plus de deux ans, les QR codes sur les points stratégiques de La Plaine-des-Palmistes. Donc, il y a un panneau d'information touristique à la Pyramide, côté droit, en montant, où vous pouvez, avec votre appareil, flasher les QR code et il y a tout ce qui se passe, toutes les informations possibles et imaginables de La Plaine-des-Palmistes, qui est mis à jour et qui est

entretenu par l'Office de Tourisme de l'Est, dont je préside. Il y en a un au Domaine des Tourelles, juste devant le Parc National. Et il y en a un, aussi, au Bras des Calumets. Donc, trois points stratégiques où les touristes peuvent s'arrêter et s'informer sur tout ce qui se passe et tout ce qu'on peut faire à La Plaine-des-Palmistes.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Bien, merci. J'ai lu aussi que vous vouliez mettre en gestion la Pandanaie.

M. le Maire : Une gestion de la Pandanaie. Ce n'est peut-être pas le bon...

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Si, c'est bien ce qui est marqué.

Mme Frédérique ROBERT : Le Parc National a mentionné cet élément-là.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Donc, la Pandanaie qui appartient à la collectivité, c'est le Parc National qui va gérer ?

M. le Maire : Il gère déjà.

Mme Frédérique ROBERT : Il gère déjà la Pandanaie au niveau du secteur de la Pyramide.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Ok.

M. le Maire : Tout ce qui dit « Pandanaie », « zone naturelle », et tout cela, la collectivité n'a plus son mot à dire, voire n'a même plus la main sur ces affaires. Donc, c'est le Parc National qui prend le relais.

Mme Sonia ALBUFFY : Excusez-moi, M. le maire, je voulais rajouter une information pour M. CHEVALIER. Il y a une borne interactive qui va être installée en mairie pour, justement, les touristes. Ils vont pouvoir utiliser cette borne interactive, et pas un code, c'est une borne interactive, qui pourra informer les touristes de tout ce qui se passe sur La Plaine-des-Palmistes, touristique, ce qu'il y a à faire, où dormir, où manger. Et cela va être installé prochainement, à l'accueil de la mairie, en bas.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Le mieux, c'est de mettre, peut-être, cette affiche à l'extérieur de la mairie, parce que si les gens arrivent la nuit ou ce genre de chose, si c'est fermé, ils ne pourront pas y avoir accès.

Mme Sonia ALBUFFY : Je ne parlais pas d'affiche, là. Je parlais carrément d'une borne. Ce n'est pas pareil. C'est une borne, on clique dessus.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Une autre question. Comme les gens sont censés déposer leurs bagages dans cette bagagerie, il est demandé à ce que les moyens de déplacements payants, gratuits ou alternatifs soient mis en place. Comment allez-vous mettre cela en place, M. le maire ?

M. le Maire : Écoutez, pour l'instant, on travaille sur le sujet. On n'a pas l'idée de faire payer, quelque soit le stationnement ou pas, sur notre territoire. Il y aura des parkings avec des caméras de surveillance.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Je ne parlais pas de parkings payants. De déplacements gratuits ou payants. C'est ma question.

M. le Maire : Écoutez, le déplacement gratuit ou payant, déjà, avec la Cirest, il y a le circuit de bus sur La Plaine-des-Palmiste. Et on envisage, nous, plus tard, de voir la possibilité d'organiser des transports, pour l'instant, comme c'est dit dans le document, gratuits ou payants via le point touristique le plus fréquenté, c'est-à-dire, le trou de fer. Dans le constat des bureaux d'études sur le développement touristique de La Plaine-des-Palmistes, on constate qu'il y a beaucoup beaucoup de voitures qui montent sur le trou de fer. Et très souvent, avec deux personnes dans la voiture, quelquefois, une seule. Le bureau d'études est en train de travailler sur ce sujet pour voir la possibilité de mettre des navettes soit au départ de la forêt de Bébour, soit au départ du centre-bourg ici. Donc, sur ce projet, il y aura aussi la possibilité d'avoir des vélos électriques, cette fois-ci payants, c'est un peu normal. Voilà, un petit peu, les points stratégiques qu'on vise. Le bureau d'études est en train de travailler sur le sujet.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : C'était l'objet de la question suivante. Comme c'est prévu, aussi, d'installer des bornes de recharge pour vélo, sur le circuit de vélo, peut-être, éventuellement, mise en place des vélos électriques pour les gens de passage. Ce serait, peut-être, bien. Maintenant, qui va le prendre en compte ? Je ne sais pas. J'attends une réponse, si c'est prévu ou pas.

M. le Maire : C'est prévu. Mais, en règle générale, cela va passer par des privés. Donc, il y aura un appel à candidatures. Je pense qu'à l'île de La Réunion, il y a, quand même, déjà pas mal d'entreprises qui travaillent sur les vélos électriques, placés à côté des hôtels, sur les lieux touristiques. Cela va se faire, ici, à La Plaine-des-Palmistes, de la même façon. On ne va pas pouvoir porter, nous, la collectivité, ce service puisqu'il y a beaucoup de contraintes. Donc, cela va se faire par une entreprise privée.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Merci. Concernant le projet de reprise de l'ancien Hôtel des Plaines, pouvez-vous nous dire deux mots là-dessus, s'il vous plaît ? Et dans quel délai ?

M. le Maire : Déjà, ce n'est pas une reprise puisque c'est un truc privé. Le propriétaire a vendu son terrain à une tierce personne, à un groupe qui a proposé de faire un hôtel 5 étoiles. Le permis de construire a été déposé et délivré, Gaël n'est plus là et je n'ai plus les dates. Permis de construire accordé. Donc, à la place de l'ancien hôtel, il y aura un hôtel 5 étoiles, à La Plaine-des-Palmistes.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Oui, mais quelque part, j'ai vu que sur cette reprise de l'hôtel, qui est un projet privé, il est dit qu'il va y avoir une construction d'une maison de vacances rurale ou familiale, quelque chose comme cela, sur ce site. Vous pouvez nous apporter quelque chose ?

M. le Maire : Non. C'était à quelle page ?

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Je ne sais plus la page. Je n'ai pas noté.

M. le Maire : Une maison rurale ?

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Oui.

M. le Maire : Non, moi je n'ai pas...

M. Joseph Luçay CHEVALIER : On viendra dessus, tout à l'heure, quand on sera dans les différents tableaux.

M. le Maire : Mais, sur ce site, c'est un hôtel, c'est un privé. La maison rurale, peut-être que c'est pour autre chose. Mais bon.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Il y a deux choses. Il y a ce projet-là. Ensuite, il y a la création d'un village bien-être. C'est quoi ce village bien-être ?

M. le Maire : Cela a été voté au Conseil municipal. Je pense, peut-être, que vous étiez absent. Ce n'est pas important. Cela arrive. Chacun s'organise pour travailler pour La Plaine-des-Palmistes, en tant qu'élu. Donc, le village bien-être, pour revenir en détail, après il faut suivre, à chaque fois, on ne va pas revenir sur les mêmes choses parce qu'on perd un petit peu de temps, c'est un village composé de six écobox qui seront placés juste à côté de Mickaël. Et c'est pour accueillir des activités du bien-être, par exemple, coiffure, onglerie, massage, etc. Donc, mise à disposition, bien sûr, avec un loyer, comme partout, pour La Plaine-des-Palmistes. On a appelé cela un village bien-être parce que cela va être essentiellement destiné au bien-être qui va démarrer vers septembre/octobre, pose de la première pierre.

M. Cédric LEBON : on est en phase APD (avant-projet définitif).

M. le Maire : Aujourd'hui, on est en phase APD actuellement. Ok.

M. Mickaël PAYET : M. le maire, s'il vous plaît, vous n'avez pas peur qu'un projet comme cela booste trop l'économie de La Plaine, pour le développement ? Vous n'avez pas peur que, demain matin, nos agriculteurs, nos producteurs gagnent un peu plus d'argent ? Nos artisans et nos commerçants aussi. Il ne faudrait pas trop

perturber parce que ces temps-ci, je lis à gauche, en diagonale, à travers et en large dans la presse qu'on est en train de tuer l'âme du village. Il ne faudrait pas trop perturber les gens qui ne veulent pas voir le développement et le changement.

M. le Maire : Oui, mais je pense que, mon cher collègue, les personnes qui ne veulent pas que La Plaine bouge, cela doit être minoritaire. Et en démocratie, on parle de la majorité. Il y a une grosse majorité qui suit ce développement et qui, au contraire, applaudit au fur et à mesure de l'avancement de La Plaine-des-Palmistes. Merci pour votre remarque, M. PAYET.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE la démarche de classement en Station de Tourisme et le dépôt du dossier de demande associé,
- MANDATE le Maire pour suivre les démarches administratives nécessaires,
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'indisponibilité l'élu délégué, à signer tout document relatif à cette demande.

--ooOoo--

Affaire 04-300625

Petites Villes de Demain – Validation du projet de convention Opération de Revitalisation du Territoire et autorisation de signer

-----

Observations :

Une présentation a été effectuée par Mme Frédérique ROBERT, chargée de mission manager de commerce.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Pour illustrer ce que je vous avais dit tout à l'heure concernant l'Hôtel des Plaines, si je prends le tableau, à l'affaire 1.8, c'est bien marqué « création d'une nouvelle crèche associative, d'un village vacances famille au sein de l'ancien Hôtel des Plaines ». La commune investit 800 000 €. Et plus bas, je prends l'affaire 2.5, on nous dit que 800 000 €, c'est un projet privé. Pouvez-vous me donner des explications ?

M. Steven BAMBA : C'est un doublon. À un moment donné, avant qu'on avance, et surtout que le porteur de projet se manifeste pour la reprise de l'Hôtel des Plaines, il y avait un projet trek village vacances famille pour créer une possibilité de séjour à La Plaine-des-Palmistes, pour les personnes qui sont habituellement dans l'ouest, venir dans les hauts comme cela se faisait avant. Aujourd'hui, cette action doit être retirée parce que le permis a pu être délivré, il y a deux mois, de mémoire. Et c'est vrai que c'est quelque chose qui doit être retiré, du coup, du tableau. Tout simplement.

M. le Maire : Une petite erreur administrative et j'en suis désolé.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Merci, M. le maire.

M. Érick BOYER : Puisque le secteur du Bras des Calumets n'est pas retenu dans ce projet de convention, qu'en est-il du projet de construction d'un hôtel sur Piton des Songes ? Moi, si je cible tout ce qui a été mis sur le document du projet de délibération, je vois « projet privé de construction d'un hôtel ». Je ne suis pas contre, bien entendu. Cependant, j'ai du mal à comprendre comment ce projet peut être pertinent avec les aspects d'ordre environnemental et paysager puisque, c'est une zone, quand même, assez caractéristique. Une zone, je dirais, naturelle. Donc, je voulais savoir la position de ce projet par rapport à ce qui est élaboré dans ce projet d'acte du Conseil.

M. le Maire : On avait employé, sur ce projet, le site Piton des Songes. Mais, ce n'est pas le site Piton des Songes en haut où il y a la Croix. Il n'y a rien à voir. En fait, c'était un projet sur un terrain en NTO(1 h12) qui était derrière le Piton des Songes, sur la petite rue, je ne me rappelle plus du nom. Quelqu'un connaît le nom de la rue ?

Mme Frédérique ROBERT : Rue Hervé d'Hort.

M. le Maire : Oui, voilà, rue Hervé d'Hort, qui rejoint le chemin de la Petite Plaine de l'autre côté où il y a la famille PRIANON qui habite. C'était une société qui avait fait une demande de recherche de terrain pour la création d'un hôtel et qui n'a pas abouti. Je pense que, comme on avait dit tout à l'heure, ils n'ont pas pu avoir les financements voulus et ils ont renoncé à cet achat. D'ailleurs, ce terrain refait l'objet d'une demande avec des investisseurs qui veulent bien investir sur La Plaine-des-Palmistes. La société s'appelait OPTIMUS, je crois. Donc, elle nous a envoyé un courrier, il n'y a pas longtemps, pour le renoncement de son projet.

M. Érick BOYER : Donc, si je comprends bien, ce projet est à enlever de la liste qui nous est donnée ?

M. Steven BAMBA : Le foncier reste affecté.

M. Érick BOYER : On nous dit que c'est mis en œuvre. Cela veut dire, quand même, qu'on s'engage à ce que cela soit suivi, même si c'est un projet privé.

M. Steven BAMBA : Cela prend du temps, comme vous le savez. Je ne refais pas la présentation du démarrage. Par contre, ce foncier reste affecté, il reste en zonage NTO, donc cela reste pour de la valorisation touristique. Donc, il faut, aujourd'hui, retrouver un nouveau porteur de projet qui partage, aussi, nos ambitions en termes d'aménagement de la parcelle. Et donc, cela reprendra un certain temps.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE le projet de convention cadre « Petites Villes de Demain »,
- MANDATE le Maire pour suivre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

--ooOoo--

Affaire 05-300625

Création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

-----  
Observations :

Une présentation a été effectuée par M. Damien LEGROS, directeur du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Une question toute simple. Vous faites allusion, dans votre dossier, non pas de la possibilité, mais de l'obligation de l'enseigne : consultation publique. Qu'est-ce que vous entendez ? À quel moment ? Puisqu'on va décider, là ? Cette consultation, ce sera quoi ? On vient en mairie ? On assiste ? On pose des questions ?

M. Damien LEGROS : Je vais reprendre, un peu, le timing de comment cela va se passer. Donc, ce soir, si vous le voulez bien, nous allons valider le principe du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). À la suite, du coup, on va organiser un COPIL (Comité de Pilotage) avec le procureur de la République, les forces de sécurité, tout ce qui est gendarmerie. On invitera, également, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). À l'issue, on définira les priorités. Afin d'agrémenter ce diagnostic, nous avons débuté, depuis trois mois, une enquête sur le territoire avec un questionnaire qui est remis au CCAS, pour vérifier quels sont les besoins de la population. Et bien sûr, ce COPIL sera ouvert au public. Vous serez informé, si vous voulez y participer, pour vraiment partager sur les inquiétudes que vous avez sur le territoire, pour que les responsables publics puissent les identifier et définir, ensemble, les stratégies à mettre en œuvre.

M. Jean-Yves VACHER : En ce qui concerne le CLSPD, c'est quelque chose que je connais, quand même, pas mal puisque j'étais sur Saint-André pendant plus de 20 ans. On avait déjà une ébauche assez sérieuse, là-dessus. Je suis prêt à participer à la chose, à tuyauter, à donner des informations. J'ai quand même fait 10 ans ici, à La Plaine, comme conseiller principal d'éducation. Je connais pas mal le milieu. Donc, je suis tout prêt à y participer. Deux bras sont présents. Il suffit de les solliciter. Voilà.

M. Frédéric AZOR : Je vais profiter de la présence de M. LEGROS. J'avais déjà posé la question avant, dans les Conseils précédents. C'était de savoir, quel est le premier point sur lequel vous allez travailler ? Dans combien de temps tout cela sera fonctionnel ? Quand est-ce qu'on démarre ?

M. Damien LEGROS : On est un peu ambitieux. On travaillera les trois grosses priorités. Les violences intra familiales, c'est quelque chose qui est primordial puisqu'elles sont parfois invisibles, mais elles sont présentes. Nous avons, aussi, les week-ends, avec, comme vous le savez, le territoire qui accueille pas mal de touristes et du coup, des difficultés sur les nuisances sonores. Donc, c'est quelque chose qui sera très important. Et puis, comme je le disais au début de ma prise de parole, ce sont, vraiment, les jeunes. Avec le Contrat Local de Santé notamment, nous travaillons énormément sur la prévention, le repérage des jeunes. Nous avons une équipe de ressource éducative qui intervient dans le collège et dans les écoles primaires, notamment. Et avec l'ensemble du tissu associatif, vraiment identifier les jeunes qui sont en difficulté et amener une réflexion, sur ce point-là. On a déjà démarré, c'était en avril, une journée des uniformes. Vous avez pu le voir avec la présence du SDIS, le GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux) et la caserne de La Plaine-des-Palmistes, avec une désincarcération. C'est vraiment pour créer des vocations, amener les jeunes à se rapprocher des métiers de l'uniforme. Nous avons eu les gendarmes aussi à ce moment-là, avec l'ensemble des classes de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et CM2 qui étaient invitées. Nous allons rééditer cette action le 05 septembre. J'espère avec beaucoup plus de partenaires : le RPIMA (Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine), le RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté) notamment, et avec beaucoup plus d'ouvertures avec l'association des anciennes victimes de guerre. Vraiment amener un échange intergénérationnel avec les jeunes pour les sensibiliser sur les métiers de l'uniforme. Et puis, comme vous le voyez sur la diapo, on aura la première réunion plénière avec la procureure, Mme Véronique DENIZOT, qui sera présente chez nous pour travailler, finaliser les orientations à mettre en place, pour la fin d'année, l'année prochaine.

M. Frédéric AZOR : Merci à vous. Ce que je trouve dommage, c'est qu'on aurait pu anticiper tout cela parce qu'on savait déjà sur quoi agir, mais on ne l'a pas fait. Moi, j'aurais aimé avoir le même document puisque nous, on ne l'a pas eu. Quand je vois les chiffres, je vois 27 % d'augmentation, moi, cela m'attriste parce qu'on avait déjà des facteurs quand nous on était arrivés en 2020. Il n'y a eu aucun plan d'action. Au niveau éducatif, rien n'a été fait. Je dirais, moi, qu'il ne faut pas s'étonner, non plus, du résultat, aujourd'hui. Il n'y a pas eu de concertation. Quand on disait : « il y a des directives académiques, on doit mettre cela en place, quels sont les chiffres sur notre territoire, situations monoparentales ». Personne n'a rien fait dans ce sens. Mme DELATRE avait posé la question, en termes éducatifs, qu'est-ce que vous avez fait ? Quels sont les paramètres que vous avez pris en compte ? On a toujours eu aucune réponse. Mais, elle a bien posé la question, à plusieurs reprises. Et c'est pour cela que, quand on voit ces chiffres, moi, je pensais que c'était plus bas, et là, cela me surprend quand même, mais dans le mauvais sens. C'est-à-dire que je dis : « la situation, elle est beaucoup plus grave que ce qu'on pensait ». Malheureusement, on n'a agi sur aucun des paramètres. La dernière fois, ici, dans ce Conseil, j'avais dit « bon, vous allez commencer par quoi ? », vous n'étiez pas là M. LEGROS, ce n'est pas de votre faute. Et aujourd'hui, on a un début de réponse. Mais, cela reste toujours vague. Moi, j'aurais aimé avoir les chiffres du décrochage scolaire sur La Plaine-des-Palmistes. Et là, je ne les ai toujours pas. Moi, je ne les ai pas. C'est comme M. le DGS, il me dit souvent « vous avez déjà les chiffres et vous posez la question ». Non, je ne les ai pas, les chiffres. C'est pour cela que je pose la question.

M. Steven BAMBA : Je vais répondre et je te laisse compléter, si tu veux bien, Damien. Dire que rien n'a été fait, c'est, excusez-moi M. AZOR, une insulte, quand même, au travail de vos collègues élus, même si je sais que majorité et opposition, ce n'est pas la même famille apparemment. Convention Territoriale Globale, diagnostic a été fait. Contrat Local de Santé, diagnostic a été fait et des actions qui sont déjà menées. PEDT (Projet Éducatif Territorial), travail qui est en cours aussi, pour une adoption dans la deuxième partie. Le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), qui a été repris en main depuis quatre mois, avec un aboutissement dans quelques mois. Et on en a discuté, la semaine dernière, avec la procureure générale et la procureure de la République, pas beaucoup d'inquiétude à La Plaine-des-Palmistes parce qu'ils savent aussi qu'on est dans une démarche de prévention. Eux, du coup, quand ils voient la victimologie sur La Plaine, ils s'inquiètent moins que certains territoires comme Sainte-Marie qui n'en a pas, de CLSPD. Certains territoires comme Saint-André ou Saint-Benoît qui font souvent l'actualité. Donc, aujourd'hui, ce travail est fait. Vous dites aussi que les données sur le décrochage scolaire, vous ne les avez pas eues. Nous-mêmes, on vient tout juste de les avoir. Il y a un travail important qui est fait par le nouveau principal du collège à ce sujet, d'ailleurs, qui fait partie des moteurs de l'action. Et je vous invite, comme le fait M. VACHER qu'on peut remercier, à venir participer, vraiment, à cette démarche parce que la sécurité, c'est l'affaire de tous, sans mauvaise reprise et

copie de ce qui se dit. C'est vraiment une implication. Et là, cela dépasse vraiment vos oppositions partisans. C'est mon rôle de le dire ici, à chacun, autant pour la majorité que pour l'opposition, même si, c'est une opposition qui, je crois, est constructive. Aujourd'hui, le dossier est bien repris en main. Aujourd'hui, l'ensemble des dossiers qui ont été engagés aboutissent. Et d'ailleurs, cela le montre parce que, les cinq premières affaires, ce sont, quand même, la traduction aussi d'un travail de fond qui a été fait, depuis cinq ans bientôt. Je remercie, à nouveau, tous ceux qui se sont impliqués, M. LEGROS, parce qu'il est là aujourd'hui. Mais, il y a aussi le travail qui est fait par Nathalie BABILLON. Derrière Damien, il y a Floriane GRONDIN, également, Ingrid FONTAINE, Jean-Marie ARMAND qui n'est pas là, et tous les agents qui sont sous leur responsabilité. Mais, quand je parle d'eux, je pense aussi à tous les partenaires qui s'impliquent parce que, des COPIL et des COTEC (Comité Technique), ce n'est pas fait uniquement entre agents de la mairie. Bien au contraire, tout le monde est invité. Souvent, les personnes se mobilisent. Je prends l'exemple du Projet Alimentaire Territorial, dont on va parler juste après, quand on va parler de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), on est un des seuls territoires qui arrive à mobiliser les agriculteurs sur quelque chose qui ne parle pas du tout sur les autres territoires. Quand vous parlez d'absence de concertation, excusez-moi, mais, sans cette concertation qui a été faite, peut-être pas comme vous l'auriez souhaité, peut-être pas dans le sens où vous l'auriez souhaité M. AZOR, néanmoins, elle a bien été faite parce que sinon, les documents ne pourraient pas être validés, aujourd'hui.

M. Frédéric AZOR : Mme DELATRE est aussi enseignante, comme moi. Nos interventions, à chaque fois que nous avons posé des questions, on n'a pas voulu mettre les personnes concernées mal à l'aise. Donc, le Conseil doit faire redescendre cette directive-là, ou sinon, doit donner des orientations. Moi, je ne mets pas en cause toute la chaîne arrière dont vous avez parlé. Eux, après, ils font ce que les élus, normalement, mettent en place. Mais, en termes de concertation, lorsque la question a été posée, il n'y a rien eu. Excusez-moi, on ne voulait pas, non plus, approfondir le sujet. Mais, il n'y a rien eu de mis en place. Et comme on ne voulait pas, Mme DELATRE et moi-même, mettre les gens mal à l'aise dans ce Conseil, donc, on a laissé les choses en l'état. Vous me parlez de cela, mais, les chiffres parlent d'eux-mêmes de toute façon. On est à 27 % d'augmentation de la délinquance, à La Plaine-des-Palmistes.

M. Damien LEGROS : Je vais reprendre sur le principe administratif. C'est vrai qu'on a une particularité sur notre territoire, c'est que le CCAS prend énormément de compétences. Et je n'ai pas l'occasion de développer mon Conseil d'administration au Conseil municipal. Mais, c'est vrai que l'ensemble des dispositifs liés à l'éducation, à la santé, à la prévention de la délinquance, à l'accompagnement des adolescents se font par le CCAS et c'est vrai que les équipes se mobilisent énormément pour donner quelques pistes. On est la seule commune à avoir une ressource éducative qui, du coup, intervient pour faire du soutien parental au niveau du collège et du CM2. Nous avons, à travers le Contrat Local de Santé, de nombreuses actions d'accompagnement à la nutrition pour les parents et les enfants. On participe au Psad (Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs), c'est-à-dire qui identifie, avec les services de l'État, les enfants qui sont décrocheurs. Le CCAS finance le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). De nombreux dispositifs qui, du coup, permettent de travailler à cette fuite, un peu, des jeunes sur la délinquance. Après, ce que je peux vous dire, c'est que, c'est une vraie sensibilité que nous avons au niveau du CCAS parce que nous avons un service qui est nommé, tout simplement, « innovation éducative ». C'est un nom assez évocateur puisqu'on essaie vraiment d'être pionnier sur ce dispositif-là. L'augmentation des chiffres, elle est due, pour ma part, sur deux points : l'augmentation de la population d'une part, et aussi, une arrivée de personnes qui ne sont pas, on va dire, originaires de La Plaine-des-Palmistes, qui ont du mal à trouver le point d'ancrage. Ce qui se retrouve, notamment, quand j'échange avec le major de gendarmerie. Nous avons aussi une équipe de gendarmerie qui est de plus en plus performante, comme vous avez pu le voir dans les journaux. Notamment, sur les stupéfiants, ce qui fait augmenter ce chiffre significativement.

Mme Sonia ALBUFFY : Je voudrais compléter aussi. Là, c'est la vice-présidente de la Mission Locale de l'Est qui parle. J'ai fait plusieurs actions pour l'insertion des jeunes en impliquant d'autres partenaires. D'ailleurs, il y en a une autre le 07 août, qui aura lieu sur la matinée. J'ai monté des projets, entre autres sur le foot, sur une journée avec, aussi, les partenaires. La com a été faite. Je ne sais pas, vous êtes venu vous, M. AZOR, ou pas ? Parce que c'était sur la journée. Peut-être que vous êtes venu et que je n'ai pas vu. Là, je vous invite, par exemple, pour le 07 août, à venir à l'ECCA (Espace Culturel Guy Agénor). Il faut aussi que vous sachiez que la commune de La Plaine-des-Palmistes, sur l'accompagnement des jeunes, par le biais de la Mission Locale, fait partie des communes les plus actives pour l'accompagnement des jeunes, décrochage scolaire, addictions. Et

tous les ordres de service de la Mission Locale de l'Est, je m'y attache particulièrement. Donc là, je vous donne rendez-vous le 07 août, à l'ECGA (Espace Culturel Guy Agénor).

M. Frédéric AZOR : Oui, bon. Je vous remercie. En fait, ce que je veux dire, c'est que vous avez des facteurs, on a une population qui est assez particulière, avec des chiffres de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques). Lorsqu'on a commencé la mandature, j'ai participé à ces réunions-là. Il fallait déjà prendre ces facteurs-là et faire converger, en fait, tous les acteurs, que ce soit les associations, que ce soit vous, Mission Locale, que ce soit nous, les services de la mairie, vers ces facteurs, qui étaient, pour nous, là où on devait intervenir. C'est-à-dire qu'on peut faire énormément d'actions et passer à côté de ce qu'on voudrait résoudre, sur notre territoire. C'est cela qui est délicat. Quand j'ai posé la question, la dernière fois à M. BAMBA, quand je lui ai dit « oui, vous allez faire encore un diagnostic », le souci, c'est que, vous n'étiez pas là M. LEGROS, c'est, excusez-moi, connaître son territoire. Connaître son territoire, c'était de me dire : « on va agir là-dessus, là-dessus ». Ensuite, concernant les VIF (Violences Intra Familiales), je fais une petite parenthèse, je trouve dommage que ma collègue du Département ne soit pas présente, peut-être qu'elle aurait apporté aussi des réponses sur les actions du Département, sur tous les domaines, une partie des domaines dont M. LEGROS vient de parler. C'est-à-dire que ce n'est pas la quantité d'actions qui détermine qu'on est bon sur le territoire. Il faut dire « le problème, il est là, comment faire pour le résoudre ? ». Et après, on prend tous les acteurs et on les met autour de la table, on dit « voilà, il faut résoudre ce problème-là ». C'est pour cela aussi que le pourcentage a augmenté, parce qu'on n'a pas fixé les paramètres de départ. Les objectifs, c'étaient quoi au départ. Voilà notre problème.

M. Steven BAMBA : Je pense qu'en matière de délinquance, M. AZOR, il y a un point que vous devez connaître aussi, certainement, vu les propos que vous tenez. Il ne faut pas oublier aussi qu'aujourd'hui, la tendance est à une plus grande manifestation des personnes lorsqu'il y a un fait qui est commis. Il y a cinq ans, ce n'était pas du tout le cas. Aujourd'hui, on parle de certains délits ou crimes qui sont commis. Parfois, les personnes ne se manifestaient pas. Je prends le cas des VIF (Violences Intra Familiales), parce que, la semaine dernière, on en a beaucoup parlé. Il y a cinq ans, à l'échelle de La Réunion, beaucoup de violences intrafamiliales se passaient sans que personne ne se manifeste. Aujourd'hui, parce qu'il y a une libération de la parole et qu'il y a un vrai accompagnement, les personnes viennent se manifester. Un autre point important, aujourd'hui, pour porter plainte, vous n'avez plus besoin de vous déplacer en gendarmerie. Vous savez que vous pouvez faire un dépôt de plainte en ligne ? Et cela facilite grandement, aussi, la prise de conscience de la personne sur le fait qu'elle doit se défendre et être protégée par la République parce que, tout simplement, il n'y a plus cette barrière de l'agent de police et son jugement, qui parfois, peut aussi, vous inciter à ne déposer qu'une main courante. Donc, cette progression des chiffres est toujours aussi analysée sous cet angle-là. Et encore une fois, dire que rien n'a été fait, c'est manquer de respect au travail qui, justement, est mené depuis de nombreuses années. Le CLSPD, la prévention de la délinquance, ce ne sont pas que des moyens de sécurité. C'est aussi de la prévention, c'est en matière alimentaire, en matière sociale, en matière éducative, vous l'avez dit, M. AZOR. Et ce travail-là est bien mené depuis plusieurs mois, voire plusieurs années pour certaines actions. C'est cela le résultat de la prévention et c'est ce qui, aujourd'hui, a alimenté le diagnostic. Lorsque la dernière fois je vous répondais que le diagnostic n'était pas existant, parce que, tout simplement, un de nos projets, malgré tout, c'est une idée neuve. Cela voudrait dire, sinon, qu'on arrive à un endroit et on va faire du copier-coller de ce qui se fait de bien ailleurs. Certainement que parfois, c'est le cas, mais, aussi, il faut savoir réadapter. Aussi, prendre le temps de faire un vrai diagnostic, parce que sinon, cela voudrait dire que le contrat de CLSPD, c'est un contrat type. On met trois noms en bas de la page et on signe. Je ne pense pas que cela soit la philosophie. D'ailleurs, ce travail-là, même s'il n'a pas pu vous paraître long parce qu'on en a parlé au mois de février, si ma mémoire est bonne, il va aboutir au mois de septembre, dans un délai qui reste suffisamment court, je pense pour, qu'enfin, La Plaine-des-Palmistes respecte pleinement ses obligations.

M. Frédéric AZOR : La réponse que vous m'avez donnée, c'est parce que vous ne connaissez pas le territoire, M. BAMBA, contrairement, je pense, à M. LEGROS, qui connaît mieux le territoire.

M. Steven BAMBA : Reprenez les PV, je sais qu'ils sont lus attentivement.

M. Frédéric AZOR : Parce que je vous ai posé une question précise dont vous n'avez pas pu répondre. C'est pour cela, c'est tout. Mais, je ne vous en veux pas. Vous êtes plus du côté administratif. Et, c'est vrai que sur le territoire, ne pas savoir quelles sont les priorités, je ne vous en veux pas.

M. Steven BAMBA : C'était dans la délibération, M. AZOR. Donc, les priorités étaient dedans.

M. Frédéric AZOR : Mais, on peut revoir ensemble, si vous le voulez.

M. Steven BAMBA : Oui. Allez relire. Mais, je pense que vous le faites très bien.

M. le Maire : Chacun donne sa position. Mais bon, je reste, quand même, sur la critique est facile. L'art est un peu plus compliqué et chacun en son temps, puisque nous, nous savons que nos services, les élus mettent tout en œuvre pour avancer le plus rapidement possible. Quand on parle de délinquance, de personnes arrivées sur La Plaine-des-Palmistes où elles s'adaptent très très mal, il faut aussi, en parallèle, au-delà de faire des copines, etc., de mettre des choses en place, pour occuper les personnes parce que, très souvent, on a bien compris que, si les jeunes, quelquefois, arrivent à dériver, la première remarque, c'est qu'il n'y a rien, ils n'ont rien à faire. Qu'est-ce qu'ils font ? Entre parenthèses, comme dit le créole, il fait un petit peu « le couillon ». En parallèle de tout ce que nous, on est en train de mettre en place, je pense que notre commune investit où il faut pour pouvoir, justement, amener un maximum de personnes autour d'une activité. Et je crois que c'est une des affaires les plus importantes. Je ferai juste un petit ricochet sur, par exemple, le club de football, qui était à 120 licenciés. Aujourd'hui, on est à 300. Aujourd'hui, avec la piscine, 250. Aujourd'hui, avec la médiathèque, plus de 180 personnes inscrites. Aujourd'hui, à la maison sport et santé, beaucoup de personnes viennent. Je n'ai pas le chiffre en tête, je ne peux pas tout retenir. Mais en tout cas, tout est mis en place, en parallèle, au-delà des documents à signer pour occuper les palmyraines et les palmyrains et aussi les arrivants. Je n'ai, peut-être pas, le bon chiffre en tête, mais combien de personnes sont accompagnées par le CCAS, tous les jours ? Combien de personnes ?

M. Damien LEGROS : 120, en moyenne.

M. le Maire : 120, en moyenne. Donc, cela veut dire que la collectivité, la ligne directrice que les élus ont mise en place, cela avance. Mais, chacun avec son temps puisqu'on ne peut pas tout faire en cinq ans. Mais, on a déjà fait énormément puisqu'on entend partout, même ailleurs de La Plaine-des-Palmistes, « comment vous avez pu faire pour faire autant de choses ? ». Eh bien, parce qu'il y avait une volonté politique et une volonté d'avancer. Aujourd'hui, Mme DELATRE, si quelqu'un peut me corriger, au niveau de l'OMSL (Office Municipal du Sport et des Loisirs), dans le temps, c'était La Kaz des Loupiots, je crois, vous étiez avec les jeunes, 50 ou 60 adhésions. Aujourd'hui, je crois qu'on est à 200/300, dommage que notre ami Jean-Claude est absent, on est à 300 marmailles pour suivre. Donc, cela veut dire que cela avance. Et je crois que cela avance rapidement, peut-être pas suffisamment pour certaines personnes, mais cela avance.

Mme Joëlle DELATRE : Je voulais juste dire qu'il y a quelque chose qui est très important : l'éducation, c'est le rôle des parents, de la famille. L'instruction, c'est l'école. Il serait bon de sensibiliser les futurs parents de l'importance de l'éducation avant que leurs bouts de chou arrivent sur cette terre.

M. Damien LEGROS : Si je peux anticiper, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune reprend la compétence du guichet unique de petite enfance. Et nous, nous le faisons depuis deux ans parce qu'il est important, pour nous, de concentrer l'ensemble des demandes de crèches et afin d'accompagner les parents, en amont, avec les services ASE (Aides Sociales à l'Enfance) du Département. Comme je le disais dans mes propos, c'est vrai que je vous rejoins là-dessus, c'est que la prévention, aujourd'hui, se fait au niveau des parents. Donc, nous mettons en place de nombreux outils sur le numérique notamment, la surveillance, l'utilisation du numérique pour les enfants et aussi, trouver les mots et les gestes pour que les parents, aujourd'hui, accompagnent leurs enfants. Je pense que c'est la base. Et sur le développement des structures, nous finissons la préfiguration d'un centre social, pour ceux qui n'aimeraient pas le sport ou toutes les activités culturelles qu'il y a sur le territoire. Le centre social sera le lieu afin de faire le lien avec l'ensemble des dispositifs, aussi, rajouter au niveau des établissements de vie sociale. On est une des seules communes à en avoir trois, en préfig on va essayer d'en avoir quatre. Mais, c'est vrai que sur un territoire comme le nôtre, c'est assez exceptionnel d'avoir l'ensemble de ces dispositifs qui marchent, main dans la main, sur les dispositifs de famille.

Mme Joëlle DELATRE : Il y a quelque chose, aussi, qui, à mes yeux, est dramatique. Des enfants qui ont des enfants.

M. Damien LEGROS : Cela fait longtemps.

Mme Joëlle DELATRE : Oui. Est-ce qu'il n'y aurait pas quelque chose à faire au niveau du collège ?

M. Damien LEGROS : Au niveau du collège, ce qu'il faut savoir, c'est que, dans le nouveau collège, nous n'avons pas d'associations, vous savez, comme les foyers, il n'y en avait pas. Du coup, pour initier cela, les membres du CCAS, agents du CCAS, se sont mis en tant que bénévoles pour le créer, fonder la structure. Et avec l'infirmière du collège, nous faisons un travail afin de sensibiliser les jeunes. Mais, cela ne va être que de la prévention. Surtout, ce qui est important, c'est l'accompagnement lorsque cela arrive.

Mme Joëlle DELATRE : Oui, tout à fait.

M. Damien LEGROS : L'accompagnement avec les services de la protection de l'enfance notamment, afin que cela se passe bien.

Mme Sonia ALBUFFY : Côté Mission Locale, Mme DELATRE, je voulais vous dire aussi que le projet de « Livres à soi – Livr' la kaz » a été mené sur notre territoire. La Mission Locale avait répondu à un appel à projets où c'était, justement, l'accompagnement des jeunes parents pour monter une bibliothèque chez eux. La Mission Locale a collaboré avec la médiathèque Paulette Pégou. En fait, cette action, c'était faite sur trois mois, elle vient de se terminer au mois de juin. Cela va être renouvelé bientôt. Mais, on est la commune qui a profité de cet appel à projets par le biais de la Mission Locale. Donc, on a eu des jeunes parents, à la Mission Locale, c'est de 16 à 25 ans, qui ont participé, à la médiathèque, à la constitution d'une bibliothèque avec leurs enfants. Aussi, il y avait le volet santé, l'accompagnement au point de vue de la santé. On y pense aussi, en fait. Dès qu'il y a des appels à projets qui peuvent contribuer pour l'accompagnement, justement, des jeunes parents, on le fait. Et on a été la commune qui a bénéficié de cet appel à projets.

Mme Joëlle DELATRE : Merci pour l'info.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- DECIDE de valider la démarche de création du Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD) sur la commune, présidé par le Maire, président du CLSPD
- AUTORISE le CCAS ou son représentant à procéder aux démarches afin de créer le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et à signer l'ensemble des documents afférents à l'exécution de la présente décision.
- DESIGNER le directeur du CCAS au poste de Coordonnateur du CLSPD sous l'autorité du Maire, Président du CCAS.

--ooOoo--

Affaire 06-300625

Participation financière de la commune au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Plaine Emploi » - Projet Alimentaire Territorial (PAT) & Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

Observations :

M. Jean-Yves VACHER a quitté la séance.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Sur ce point important, vous voulez créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, SCIC, à travers deux projets phares de votre mandature, le PAT (Projet Alimentaire Territorial) et le TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée). Ambitieux comme projet. Moins ambitieuse l'est, votre participation financière dans le capital de cette société. Vous voulez brasser beaucoup de monde à travers ce projet alimentaire. Vous voulez brasser beaucoup de monde à travers ce Territoire Zéro Chômeur. Et la commune ne met que 2 000 €. Et vous comptez sur quatre entrepreneurs de La Plaine-des-Palmistes, qui mettront eux, chacun 500 €, que vous venez de citer, leur chèque a déjà été envoyé à la mairie. Vous parlez de Karen, d'Olivier et de Jonathan. Votre participation est ridicule, M. le maire. 2 000 €, sur un projet aussi important. Et vous allez mettre 40 000 €, tout à l'heure, dans un projet de COS (Comité d'Œuvres Sociales). 40 000 € pour les travailleurs. Je suis pour. Mais là, mettre 2 000 € seulement dans cette participation, dans cette société coopérative, je trouve la participation communale ridicule.

M. le Maire : Très bien. C'est un peu dommage que les connaissances ne soient pas données à tout le monde. Que voulez-vous. Je vais essayer de vous expliquer. Si vous avez bien lu le document, ce capital sera ouvert, pas seulement à trois ou quatre actionnaires. Ce départ, puisque pour une SCIC, la collectivité doit tenir 50 % du capital. Imaginez-vous, M. SAINT-LAMBERT, vu votre réflexion, la commune aurait pu mettre 100 000 €. Mais, est-ce que les actionnaires pourront suivre, M. SAINT-LAMBERT ? Est-ce que vous ne pensez pas que des personnes comme nous, et si je fais une parenthèse sur moi en tant que chef d'entreprise, n'auraient pas eu un minimum de réflexion pour pouvoir permettre aux actionnaires de La Plaine-des-Palmistes de devenir actionnaires ? Voilà. Ce capital a été calculé pour que, comme reprenait M. AZOR, même une personne qui pourrait avoir le RSA puisse participer au capital, pour que, demain, elle puisse faire partie de cette grosse institution qui mènera La Plaine-des-Palmistes au sommet. Donc, voilà, un petit peu. Je pense que, maintenant, avec les explications, vous êtes, enfin, je suis, un petit peu moins ridicule.

M. Érick BOYER : Juste une remarque concernant ce dossier qui est, à mon avis, intéressant. Sur le plan de financement, est-ce qu'il n'aurait pas été opportun d'y ajouter un peu plus de..., parce que là, il y a le capital social, je pense qu'il y a aussi en face de cela, un certain nombre d'immobilisations qu'on doit connaître, M. le DGS. Est-ce qu'il n'aurait pas été mieux, pour faire une complexion de la chose, de mettre en place, je dirais une esquisse, de ce que cela pouvait devenir en termes de plan de financement ?

M. Steven BAMBA : Merci pour votre question, M. BOYER. Effectivement, c'est un capital de départ qui est faible. Aujourd'hui, il permet, surtout, d'acter la création juridique de la société parce qu'on a une croisée des chemins. Depuis deux ans, vous le savez certainement, il y a eu une étude des programmations des unités de transformation qui a été portée par la commune, en lien avec le groupe ELAN. Une étude d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) est en cours pour lancer cette unité de transformation, avec un modèle économique qui a été remis il y a deux semaines, sur lequel on a fait de nombreuses remarques sur la soutenabilité. Aujourd'hui, pour pouvoir avancer, il nous fallait créer la structure juridique pour pouvoir se rapprocher, aussi, des potentiels financeurs, parce que, souvent, ils se positionnent s'ils voient que derrière il y a déjà un début d'avancée. Ce capital sera appelé à évoluer nécessairement parce que, comme disait M. le maire, il y aura les salariés, dans un deuxième temps. Également, peut-être, d'autres actionnaires privés. Là, l'idée, c'est de travailler sur un groupe resserré de personnes avec peu d'investissement au départ. La plupart des investissements, si je peux parler comme cela, pour l'instant, en termes d'étude notamment, sont portés par la mairie. Et le business plan qui vous sera présenté, je pense, à un prochain Conseil, en tout cas si on estime que les prévisions sont justes et peuvent être présentées, vous permettront de voir qu'il y a un remboursement de la SCIC directement vers la commune qui organise sur plusieurs années. Et également, ce qui est prévu, c'est une augmentation du capital, sur plusieurs exercices, pour porter, notamment, le projet structurant en unité de transformation qui nécessitera d'avoir un capital plus important. Mais, effectivement, c'est un capital qui est faible. Je ne reprendrai pas le mot ridicule. Mais, un capital qui est faible. Tout simplement, parce qu'il fallait déjà créer la société. Ce qui n'empêche pas, comme dans toutes démarches d'entreprise, de faire évoluer l'actionnariat, dans un deuxième temps. Mais, pour l'instant, c'est vrai qu'il faut qu'on ait des accords sur la suite, avant d'aller plus loin en termes d'engagement financier, pour la commune.

M. Érick BOYER : En fait, pour être plus précis, ce que je voulais dire, c'est qu'on ne voit pas l'apport en actif, les terrains, tout ce qui est immobilisation.

M. Steven BAMBA : Pour l'instant, justement, c'est ce que je disais, il n'y a pas d'apport en actif ou d'immobilisation parce qu'on reste sur une partie de constitution de la société. Ce qui permet, nous, de donner vraiment une existence juridique et de se rapprocher des potentiels financeurs, notamment le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), pour avoir un positionnement officiel, parce que, pour l'instant, on n'aura pas de positionnement officiel tant qu'il n'y a pas de structure.

M. Frédéric AZOR : Je voulais savoir, est-ce que la mairie doit posséder toujours 50 % du capital, quand cela grossit ou pas ?

M. Steven BAMBA : C'est moins ou plus, votre question, M. AZOR ?

M. Frédéric AZOR : Je n'ai pas écouté.

M. Steven BAMBA : En fait, 50 %, c'est la limite pour que cela reste une SCIC. Si on dépasse les 50 %, on n'est plus dans une Société Coopérative et la forme juridique change. Donc, l'objectif, c'est bien de rester à 50 % de capital, quel que soit le montant du capital.

M. Frédéric AZOR : Quand on va ouvrir le capital, il faudra toujours apporter la compensation à 50 %, c'est cela ?

M. Steven BAMBA : C'est bien cela, oui.

M. Frédéric AZOR : Merci.

M. le Maire : Bien sûr, tout cela nous mène, dans l'avenir, à continuer l'investissement de la collectivité sur des plans de financement pour la suite des serres, qui seront mis à disposition pour la SCIC avec nos agriculteurs. La parenthèse de tout à l'heure, puisque les bungalows étaient trop chers, je pense que le minimum qu'on a pu faire pour lancer administrativement ce projet, c'est bien ce capital de la collectivité pour que les agriculteurs, aussi, les personnes qui viennent s'associer ne mobilisent pas toute leur trésorerie, pour pouvoir avancer sur un projet de ce type. Mais, cela restera ouvert, si vous avez vu le statut, il y aura énormément de personnes associées. Et mon plus grand souhait, c'est d'avoir une majorité de La Plaine-des-Palmistes qui soit associée dans ce grand projet.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 2 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE de la création de la SCIC Plaine emploi et de son objet,
- PREND ACTE de la domiciliation juridique temporaire de la SCIC Plaine emploi au sein de l'hôtel de ville,
- VALIDE la participation de la commune au capital social de la SCIC Plaine emploi, dans le respect du plafond de 50 %,
- VALIDE le principe de versement d'une participation financière sous forme de parts sociales, selon les modalités définies dans les statuts de la SCIC,
- VALIDE l'inscription budgétaire correspondante,
- DESIGNER le Maire pour représenter la commune au sein de la catégorie « Collectivités territoriales »,
- AUTORISE le représentant titulaire de la commune de La Plaine-des-Palmistes ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de la SCIC Plaine Emploi (présidence, conseil coopératif, comité d'Ethique) dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'élu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--00000--

Affaire 07-300625

Aménagement des espaces entre la Maison du Parc-Domaine des Tourelles et le centre-bourg – Convention de co-maîtrise d'ouvrage

-----  
Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage,
- AUTORISE le Maire, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Élu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--00000--

Affaire 08-300625

Désignation de représentants de la commune au sein du Comité Local pour l'Emploi de l'arrondissement Est

-----  
Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Cette désignation, est-ce qu'il existait un Comité Local pour l'Emploi dans la région Est avant ce soir ?

M. le Maire : Non.

M. Jean Luc-SAINT-LAMBERT : Il vient d'être créé ?

M. Steven BAMBA : Il vient d'être créé.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Et pourquoi une création aussi tardive ?

M. le Maire : Je n'en sais rien. C'est l'Est. À un certain moment, dans la vie, tout avance.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Oui.

M. le Maire : Nous, on est arrivé, là. Cela avance. C'est le moment, on participe. Si cela avait été fait il y a quatre ans, cinq ans ou dix ans avant, tout le monde l'aurait fait. Donc voilà, c'est le moment aujourd'hui. On arrive sur la création de ce comité et tant mieux.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- DESIGNE les élus titulaire et suppléant en tant que représentants la commune au sein du comité local pour l'emploi de l'arrondissement Est,
- PROCEDE à une désignation de ces délégués au vote à la main levée,
- AUTORISE le Maire à transmettre le nom des délégués désignés au président de l'Association des Maires de La Réunion,
- AUTORISE le Maire ou en cas d'absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo---

Affaire 09-300625

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AK 324 / Vente au profit de la SAS TUIT-TUIT  
-----

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Question toute simple. Vous vendez 2 200 m<sup>2</sup> pour 202 624 €. C'est important pour nous d'avoir une échelle de valeur pour 92 € le m<sup>2</sup>. Quel est le seuil de consultation du service des Domaines dans cette affaire ?

M. Steven BAMBA : Il a été consulté. L'avis des Domaines a été remis le 19 mars 2025. Il faut savoir qu'une partie de cette parcelle est inconstructible, d'où le prix qui est relativement bas sur ce foncier, parce que la plus grande partie ne sera pas constructible, en fait. Et cela, l'acheteur le sait très bien. Il n'y a pas de changement de zonage aussi.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je ne doute pas de cela. Je veux juste savoir quel est le seuil de consultation du service des Domaines.

M. Steven BAMBA : 180 000 €, il me semble, de mémoire.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Eh bien voilà. Donc, on est au-dessus. Vous avez consulté le service des Domaines ?

M. Steven BAMBA : Puisqu'on est au-dessus de 180 000 €, oui. C'est obligatoire.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Cela n'apparaît pas dans votre DCM.

M. le Maire : Il n'y a pas d'obligation.

M. Steven BAMBA : Cela apparaît, M. SAINT-LAMBERT, en page 2 du document. Cela apparaît bien.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : D'accord. Cela m'a échappé. Excusez-moi.

M. le Maire : Pour l'instant, on vend, légèrement au-dessus du prix des Domaines.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je ne vois pas. Moi, je pense que si vous avez consulté les Domaines, il vous faut mentionner dans la délib.

M. Steven BAMBA : C'est bien écrit : « après l'avis des Domaines en date du 19 mars 2025, il est proposé au Conseil municipal de valider la vente de la parcelle AK 324 au prix de 202 664 € ».

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Excusez-moi.

M. Frédéric AZOR : Moi, je trouve dommage qu'il y ait un projet, déjà, sur la même parcelle. Et là, vous dites une petite parcelle de 2 200 m<sup>2</sup>, quand même, cela fait beaucoup. Et sur le projet juste avant, on perd un bout de notre projet aussi. Pourquoi est-ce que vous ne gardez pas cette parcelle-là ? Pourquoi est-ce que vous la vendez ? On en aurait besoin pour notre projet à nous. Pourquoi est-ce que la mairie ne garde pas cette parcelle-là ?

M. le Maire : Pour quel projet ?

M. Frédéric AZOR : Juste avant, on en avait parlé, ou sinon, juste après, on va parler du projet. Juste à l'arrière, on va faire les sentiers, justement. On va passer juste à l'arrière, sur tout le long.

M. le Maire : Et vous n'avez pas compris qu'on a coupé, justement, la parcelle en deux, pour pouvoir garder le projet du sentier ?

M. Frédéric AZOR : On pourrait garder. C'est comme le centre-ville. Vous vendez la pharmacie et la boulangerie alors qu'on aurait pu garder aussi ces parcelles-là pour notre Cœur de Ville. Là c'est pareil, on met un trou dans un projet et on vend une partie des biens communaux. C'est cela aussi qui est dommage. C'est pour cela que moi, je voterai contre. Il n'y a pas de secret non plus, parce que je vote contre les ventes de terrains depuis un petit moment.

M. le Maire : Très bien. De temps en temps, quand on achète, il faudra aussi voter contre, alors. Nous, on vend pour acheter et on va continuer à vendre toutes les parcelles où il y aura un développement économique dessus. On n'hésitera pas puisque : développement économique = emploi = retombée économique.

M. Frédéric AZOR : Vous auriez pu, par exemple sur le centre-ville, M. le maire, je vous ai déjà dit, gardez ces parcelles-là et montez les projets vous-même. C'est dommage. Après, c'est mon avis.

M. le Maire : Mais M. AZOR, c'est votre idée et peut-être votre façon de gérer dans vingt ans. Mais pour l'instant, c'est la nôtre et on avance dans ce sens. On va continuer à le faire. Comme je dis toujours, tant qu'il y aura de la retombée économique et qu'il nous semblera bon de vendre des parcelles pour pouvoir racheter autant sur des parcelles qui ont plus d'intérêt général pour La Plaine-des-Palmistes, on le fera. Je crois que juste après, il y a un achat.

M. Frédéric AZOR : Globalement, on a vendu plus qu'on a acheté, M. le maire.

M. le Maire : Tant mieux, parce qu'on va continuer à acheter. D'ailleurs, dommage que vous n'ayez pas fait le rapprochement sur l'opération ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), et cela fait longtemps qu'on attend, qui nous donne aujourd'hui l'autorisation de la préemption sur tout le terrain longeant la Petite Ville de

Demain. Et justement, c'est cela le protocole ORT : la possibilité d'acheter, la possibilité de ne pas attendre 1 000 ans pour pouvoir acheter des terrains abandonnés. C'est pour cela, la convention ORT, qui va nous permettre d'acheter toutes les vieilles maisons qui sont sur la RN3, qui font taches dans notre commune. Cela va arriver. À la fin du mandat, je pense qu'on aura acheté beaucoup plus qu'on aura vendu. Et surtout, on achète quand il y a un intérêt général. Quand il n'y a pas d'intérêt général, on vend pour faire fonctionner notre collectivité. C'est comme cela qu'on avance.

M. Frédéric AZOR : Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit avant.

M. le Maire : Ah si.

M. Frédéric AZOR : J'ai dit, juste avant, que les projets, vous auriez pu les mener vous-même. Voilà, c'est tout. Sauf que là, on est en train d'envoyer tous ces projets ailleurs, vers le privé. Comment on va faire pour récupérer ces terres-là ?

M. Steven BAMBA : M. AZOR, vous savez ce qu'est la carence de l'initiative privée en matière d'investissement public ?

M. Frédéric AZOR : Non.

M. Steven BAMBA : C'est-à-dire que, quand un projet a vocation à être porté par un privé, c'est d'abord le privé qui doit le porter. Un centre médical, par nature, cela doit être porté par un investisseur privé. C'est si, par contre, il n'y a pas d'investisseur privé que la commune peut se positionner. En l'occurrence, il me semble qu'il y a un investissement important qui est fait, pour avoir des professionnels de santé, par un porteur de projet privé. Donc, tant mieux, je pense, que la commune n'investisse pas.

M. Frédéric AZOR : C'est ce que la mairie est en train de faire en bougeant le Cœur de Ville. Elle est en train de mettre en place des locaux pour après, les rentabiliser. Mais, cela aurait été plus avantageux pour la commune de garder, justement, ces parcelles-là, pour les rentabiliser pour elle-même.

M. Steven BAMBA : Vraiment M. AZOR, là, vous ne comprenez pas un point juridique de base. C'est-à-dire que, quand c'est une activité privée à vocation d'être portée par un privé, c'est le privé qui doit la porter.

M. Frédéric AZOR : J'ai entendu ce que vous m'avez dit.

M. Steven BAMBA : C'est important parce que je crois que vous postulez à d'autres fonctions et cela est important à maîtriser.

M. Frédéric AZOR : Merci, M. BAMBA. Je vous le rappellerai au moment voulu.

M. Steven BAMBA : Pas besoin, je n'oublie rien. Et vous savez, moi, je vous réponds très ouvertement parce que, juridiquement, à un moment donné, je vous donne ce qui doit se faire, en fait. Et on serait en faute d'investir quand un privé veut porter un projet.

M. Frédéric AZOR : Je suis d'accord avec vous. Mais, par moment, et c'est déjà arrivé dans le passé, comme le transfert de l'eau, quand on voit que cela nous désavantage, on repousse certaines échéances. On demande que cela ne soit pas fait maintenant. Je suis d'accord avec vous. Peut-être qu'on a un cadre légal, mais on aurait pu, quand même, garder et louer ces parcelles-là. On laisse le privé monter son projet comme vous voulez faire avec les fermes photovoltaïques apparemment. Mais, le foncier doit rester au niveau communal, aurait dû rester au niveau communal, à mon avis.

Mme Sonia ALBUFFY : Transfert de l'eau, c'était au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

M. le Maire : Après, chacun a sa façon de voir les choses.

M. Frédéric AZOR : Est-ce que je peux répondre à Mme ALBUFFY ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. Frédéric AZOR : Le transfert de l'eau en janvier 2020. Oui, mais on avait une dérogation, et c'est nous qui avons voté à notre niveau. Après, quand nous on est arrivé, c'est là qu'on a voté cela. C'est-à-dire qu'on aurait pu encore repousser. C'est-à-dire que l'ancienne mandature, justement sur ce transfert-là, aurait dû le faire avant nous. Mais eux, ils ont fait cette procédure de dire « nous on ne transfère pas ». On aurait pu, aussi, prolonger cela. Mais on ne l'a pas fait.

Mme Sonia ALBUFFY : C'était déjà fait parce que la procédure avait été faite dès 2019 et elle avait été clôturée au 31 décembre 2019. Nous, on est arrivé quand, M. AZOR ? C'était quand ?

*M. Jean-Yves FAUSTIN : inaudible*

M. Frédéric AZOR : On aurait pu, quand même, redemander puisque M. SELLY, à l'époque, était à la Cirest. On aurait pu, quand même, redemander à ce que cela soit repoussé.

M. le Maire : Moi, je pense que, effectivement, il faut de tout pour qu'un monde avance. Et ce n'est pas donné à tout le monde de pouvoir gérer. C'est un peu dommage, mais, c'est comme cela. Mais, il faut de tout pour faire fonctionner notre belle planète. Sinon, il n'y aurait pas eu de conversation et cela aurait été triste.

M. Frédéric AZOR : Mais de toute façon, les lois ont changé à ce niveau-là. C'est-à-dire que les communes peuvent reprendre après la gestion, depuis récemment.

M. le Maire : Pesez le pour et le contre dans ce qui a été fait ou pas. Dans tous les cas, moi je pense, après avoir étudié cette affaire, je parle de l'eau, qu'on n'est pas trop désavantagé parce que beaucoup d'investissements sont en train de se faire aujourd'hui sur notre territoire, pour améliorer, encore, ce qui était avant. Vous savez, quand l'État décide de dire qu'il y a des compétences qui doivent être transférées à des communautés de communes, c'est parce qu'on a besoin d'un équilibre. C'est-à-dire que tous les administrés, quelque soit l'endroit, Bras-Panon, Saint-Benoît, Saint-Pierre, etc., l'eau est vitale. Donc, cela doit être une compétence, grosso modo, je dirais de l'État, pas seulement de la commune parce que, quand la commune n'a pas les moyens de le faire, ce sont les administrés qui en pâtissent. Poubelles, eaux, beaucoup de choses vont être transférées. Et c'est l'État qui a fait des études, qui a compris qu'à un certain moment, ce n'est pas possible que dans un endroit où les administrés ont de l'eau correcte et potable et dans l'autre endroit non parce que, c'est une commune qui n'a pas une bonne gestion, qui ne peut pas investir. Je suis désolé, mais, c'est comme cela.

M. Frédéric AZOR : L'État, depuis l'année dernière, a fait machine arrière là-dessus, M. le maire. Ce n'est pas vous, ce n'est pas moi. C'est l'État qui a fait machine arrière là-dessus.

M. le Maire : Aujourd'hui, la collectivité de La Plaine, nos élus ont constaté qu'on n'aura pas les moyens nécessaires pour pouvoir, justement, satisfaire la population de La Plaine-des-Palmistes via l'eau. Et on a donc donné cette compétence, c'est un suivi parce que cela a été fait par l'autre mandature.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 5 contres (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Érick BOYER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE),

- INVITE les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la cession de la parcelle référencée AK 324 à la SAS TUIT-TUIT au prix de 202 664 € pour environ 2200 m<sup>2</sup>, aux conditions susnommées,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--  
Affaire 10-300625

Acquisition et portage par l'EPF Réunion du terrain cadastré AV 980 sis rue de la République destiné à la réalisation d'un équipement public / Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage n° 06 24 04 entre la Commune et l'EPF Réunion

Observations :

M. le Maire : Ah, on achète ! On achète des terrains. Cela arrive.

M. Frédéric AZOR : On achète avec l'EPFR (Établissement Public Foncier de La Réunion), M. le maire.

M. le Maire : Mais M. AZOR, c'est tout à fait normal. C'est comme si qu'on achète avec une banque. Vous achetez des terrains au comptant, vous ? Si vous en avez la possibilité, tant mieux.

M. Frédéric AZOR : Si vous aviez les moyens, vous auriez pu le faire au comptant. Si la commune avait les moyens, on aurait pu le faire au comptant.

M. le Maire : M. AZOR, il n'y a aucune collectivité qui achète des terrains au comptant. Aucune.

M. Frédéric AZOR : Rapprochez-vous de M. THIEN AH KOON.

M. le Maire : M. THIEN AH KOON est un des plus grands emprunteurs. D'autant plus que, c'est quelqu'un que je connais bien et que je fréquente. On achète. On achète un terrain, vous avez vu, dans le croisement, rue Robert Bertin, rue Eugène Rochetaing. Je pense que cela va être par rapport à l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) qu'on a mise en place. Cela va être une des premières achetées sur la RN3 et avoir un super développement sur notre route nationale et un développement économique, peut-être, trop rapide pour certaines personnes.

M. Frédéric AZOR : M. le maire, quand est-ce qu'on commence à payer ce terrain ?

M. le Maire : Je ne sais pas. Regardez. Vous devriez le savoir.

M. Frédéric AZOR : Non, je ne sais pas.

M. le Maire : Ah, vous ne savez pas.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Dans quatre ans.

M. Frédéric AZOR : On commence à payer dans quatre ans ?

M. le Maire : Oui.

M. Frédéric AZOR : Vous endettez la prochaine mandature.

M. le Maire : Tant que c'est nous qui nous endettons, tant mieux. On va assumer notre responsabilité.

M. Frédéric AZOR : Ce sera moins sûr.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Quel est le nom de ce propriétaire qui vend cette parcelle ?

M. le Maire : Je n'en sais rien, moi.

M. le Maire : Oui, c'était Paule.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Les héritiers de Mme Paule.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Son nom n'apparaît pas puisque je vois qu'on parle de la propriété de VÉLIA. Je connais Paule.

M. le Maire : Propriété VÉLIA, cela veut tout dire.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non, parce que le propriétaire est mort.

M. le Maire : Ce sont ses héritiers.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il s'appelle comment, cet héritier ?

M. le Maire : VÉLIA.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il faut que cela apparaisse dans une décision, quand même.

M. le Maire : VÉLIA.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Ah bon ?

M. le Maire : Oui. Je pense que c'est la fille de Jean-Claude.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je n'ai pas vu. Vous parlez d'une propriété de VÉLIA Jean-Claude André. Il est décédé il y a huit ans et plus.

M. le Maire : Oui, cela doit être sa fille.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : À ma connaissance, non.

M. le Maire : Acheter avec Pierre, Paul, Jacques ou Philippe, cela change quoi dans notre institution ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : On achète quelque chose à quelqu'un, quand même. Il faut que cela apparaisse quelque part.

M. le Maire : Cela peut être un vendeur anonyme.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Quand même, M. le maire. Quand même ! S'il vous plaît.

M. le Maire : Cela peut être un vendeur anonyme. Il faudra préciser à l'EPFR, quand il fait les démarches pour nous, de chercher la descendance, si on peut retrouver un vieux nom d'avant. Heureusement que nous, on est du coin, on est de La Plaine-des-Palmistes, on connaît Mme Paule VÉLIA. Sinon, on n'aurait même pas pu vous préciser. Mais, vous avez connu Mme Paula VÉLIA ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Bien sûr.

M. le Maire : Vous avez connu Jean-Claude ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Bien sûr.

M. le Maire : C'est sa fille.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : C'est sa fille ? À mon avis, il n'a pas de fille.

M. le Maire : Il a une seule descendante.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il n'a pas de fille.

M. le Maire : Si.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : C'est important, mes amis. Il y a une DCM, on achète quelque chose à quelqu'un, on ne sait pas qui c'est.

Mme Sonia ALBUFFY : Je voulais préciser, c'est moi qui représente la mairie à l'EPFR. Sachant que chaque terrain ou bâtiment préempté est voté. On prend en premier, le Conseil d'Administration de l'EPFR.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : On ne met pas en cause ce que vous dites.

Mme Sonia ALBUFFY : Je voulais vous dire, qu'en fait, avant de présenter les affaires en Conseil municipal, cela passe d'abord au Conseil d'Administration de l'EPFR et sous cette forme-là.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il y a une maladresse quelque part. Il faut la corriger.

Mme Sonia ALBUFFY : Je voulais juste dire que c'est vérifié.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il faut la corriger.

M. le Maire : Je fais une petite parenthèse avant de passer à l'affaire n° 11 et de voter à l'affaire n° 10. On va commencer à s'inquiéter le jour où on demandera à une banque de nous accompagner pour acheter des terrains et qu'elle va nous dire non parce que la commune est mal gérée. Mais pour l'instant, tant que les crédits sont accordés, tant qu'on est suivi, je pense qu'on peut, quand même, avoir le sourire.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Justement, sur cette affaire n° 10, il est prévu la construction d'un bâtiment public avec un espace réservé pour un rond-point. Vous pouvez nous expliquer ? Qu'est-ce qui est prévu comme bâtiment public là-dessus ?

M. le Maire : Quand on fait des achats, on doit donner un motif. Mais, cela reste un motif. On ne peut pas programmer un projet si on n'a pas le bien. On achète le bien en disant qu'on fera un bâtiment public, quel que soit le bâtiment public. A l'origine, avec la Région, il y a dans tous les croisements de La Plaine-des-Palmistes, au fil des années et des crédits accordés ; bien sûr, si l'élu à la Région, dans les commissions de grands travaux et de routes, s'active un peu, et c'est moi, cela fait partie de mon travail, demain ou dans un an avec les crédits, en fonction du développement du territoire, il y aura un rond-point à cet endroit. Donc, cela s'appelle faire des réserves foncières. Notre acheteur, notre financeur, nous demande, quand même, l'idée qui émerge vers cette parcelle. Ensuite, il n'y a vraiment pas d'obligation, dans un an, deux ans, trois ans, on peut penser à quelque chose de plus intéressant, une idée qui sort de loin et qui arrive, on peut changer la destination. Il n'y a pas de souci là-dessus. Mais, à l'heure où je vous parle, au-delà du rond-point, qui va prendre un petit morceau peut-être, cela va être un bâtiment public. Quel genre ? On n'en sait rien parce que, peut-être, que d'ici 2032, nous, on ne sera plus là...

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Peut-être même avant.

M. le Maire : Et les personnes qui arriveront auront une autre idée. Voilà, un petit peu, le protocole des achats. Donc, pour continuer à acheter toutes les parcelles qui auront une destination d'intérêt général.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Ce qui veut dire que vous achetez un terrain, je maintiens ce que je disais tout à l'heure, à quelqu'un qui n'existe pas ?

M. le Maire : Je pense que ces personnes-là, l'EPFR, c'est leur métier d'acheter des terrains. Je pense qu'elles n'ont pas eu de problème pour pouvoir acheter un terrain à quelqu'un qui n'existe pas. Elles l'ont fait et tant mieux, parce qu'on va, quand même voir, ensuite, dans d'autres affaires, je crois, la possibilité, comme sur l'ORT, d'acheter des biens sans maître. Pour l'instant, ce n'était pas le cas. Elles ont bien trouvé quelqu'un pour signer. C'est bien dans l'acquisition du portefeuille de la commune de La Plaine-des-Palmistes.

M. SAINT-LAMBERT, même pour refaire le foncier de La Plaine-des-Palmistes, vous êtes contre ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je ne suis pas contre l'EPFR.

M. le Maire : Contre l'achat ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je suis contre l'achat parce que je ne sais pas qui c'est. On achète un terrain et on ne sait pas qui c'est. C'est important, mes amis.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 2 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE les termes de la convention 06 24 04 à intervenir entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion, aux conditions sus-évoquées,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'acquisition foncière n° 06 24 04 annexée à la présente avec l'Etablissement Public Foncier de la Réunion et toutes pièces afférentes,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de rachat à l'issue du portage,
- AUTORISE le Maire par anticipation à signer tout acte et tout avenant et/ou toute autre convention financière adossée à la présente convention d'acquisition foncière ayant pour objet de bonifier le prix du terrain, en cas d'éligibilité.
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 11-300625

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AE 840 / Vente au profit de Madame TURPIN Marie, Andrée

-----

Observations :

M. Frédéric AZOR : Je serai contre. Il n'y a pas de secret derrière. Comment vous allez donner l'accès à cette parcelle, s'il vous plaît ?

M. le Maire : Si vous regardez où c'est écrit AE 840, il y a une bande qui est réservée, qui part vers la rue des Chrysanthèmes. C'est une voie réservée pour l'accès à la parcelle.

M. Frédéric AZOR : C'est entre le bâtiment ? C'est cela ?

M. le Maire : Voilà. Entre les deux où c'est écrit AE 840... Je ne pourrais pas zoomer. Mais, sur votre document, vous l'avez, peut-être si vous pouvez zoomer. Il y a une petite bande.

M. Steven BAMBA : Emplacement réservé.

M. le Maire : Emplacement réservé.

M. Frédéric AZOR : En face de la 839, c'est cela ?

M. le Maire : Cela part vers la rue des Chrysanthèmes.

M. Frédéric AZOR : D'accord.

M. le Maire : La 839, tout le long.

M. Steven BAMBA : Sur cette parcelle, même si l'avis des Domaines n'était pas nécessaire, c'est pour cela qu'il n'est pas mentionné, il y a bien eu une consultation du service des Domaines. Cela date de deux ans, déjà. Mais, on est bien en dessous du seuil et malgré tout, ils nous ont répondu, à l'époque.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 3 contres (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Érick BOYER),

- INVITE les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la cession de la parcelle cadastrée AE 840 à Madame TURPIN Marie, Andrée au prix de 38 650 €, d'une superficie cadastrée de 339 m<sup>2</sup>,
- CHARGE le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 12-300625

Avenant n°2 à la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 06 16 04, conclue entre la commune, la SODEGIS et l'EPF Réunion

-----

Observations :

M. Frédéric AZOR : Juste une petite remarque. Malgré les préconisations de M. FAUSTIN la dernière fois, on continue l'opération avec la SODEGIS ?

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je n'ai jamais fait de préconisations. J'ai juste émis un avis personnel.

M. Frédéric AZOR : Votre avis personnel était quand même négatif. Vous pouvez nous redire ce que vous avez dit concernant la SODEGIS ?

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je n'ai pas de préconisations à donner à M. le Maire.

M. Frédéric AZOR : Est-ce que vous pouvez nous redire ce que vous avez dit concernant la SODEGIS ?

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je peux très bien le répéter. Je suis sur le secteur du Tampon et pas mal de personnes se plaignent également, comme pour la SIDR (Société Immobilière du Département de La Réunion), la SHLMR (Société d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion), etc., de la gestion du parc immobilier de la part de la SODEGIS. Donc, j'ai demandé à l'assemblée de vraiment faire attention sur les mises à disposition et les constructions de logements avec ce prestataire, tout simplement. Si M. le maire nous dit qu'il a eu des garanties par rapport au début de chantier, donc, on fait confiance à M. le maire.

M. le Maire : Très bien. On en avait discuté. Et la SODEGIS fait aussi partie des meilleurs bailleurs sociaux puisque nous, SEMAC (Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Construction), SIDR, SHLMR, on a banni depuis pas mal de temps.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Concernant cette affaire, comme M. FAUSTIN disait avec le problème de la SODEGIS, moi, ce qui me gêne, c'est qu'on va construire des logements LLTS (Logements très sociaux), sachant que ces logements ne sont pas vraiment adaptés à La Plaine-des-Palmistes, on a bien vu le cas, dernièrement, lors de la construction du bâtiment de la SEMAC, quand c'était encore en bas. Donc, moi je pense que la construction de ces LLTS sur La Plaine-des-Palmistes, il y aura beaucoup de problèmes qui vont être de retour sur la collectivité parce que les gens vont venir plutôt se plaindre au niveau de la collectivité et pas à la SODEGIS. Voilà. Moi, je pense que cela va être un gros gros problème à gérer dans les années à venir si la SODEGIS fait des LLTS. Ce sont des logements très sociaux. Et ces logements très sociaux, cela m'étonnerait beaucoup que cela soit fait en fonction de l'habitation de La Plaine.

M. le Maire : J'ai suivi personnellement cette affaire. Et j'ai personnellement corrigé, avec les architectes, le modèle. LLTS, cela ne veut pas dire « mauvaise construction ». Cela ne veut pas dire que c'est de la mauvaise construction. Pas du tout. Une construction reste une construction, quelles que soient les normes en vigueur. Mais, cela n'a jamais voulu dire qu'on va construire avec un matériel dégradé et une mauvaise construction parce que c'est du LLTS. Sauf si je me trompe. Mais, je tiens à vous informer que j'ai suivi personnellement, avec les architectes. Et j'ai corrigé, à plusieurs reprises, d'ailleurs c'est un peu pour cela que cela a beaucoup tardé, sur la construction de ces logements. Je pense que je connais, quand même, un petit morceau sur les constructions de La Plaine-des-Palmistes et comment il faut construire. C'est pour cela que cela a, un petit peu,

tardé. Mais non, je peux vous garantir que cela va être des logements modèles à La Plaine-des-Palmistes. Cela va être des logements modèles, et je précise puisque tout ce qu'on dit est écrit et enregistré, je continuerai à suivre ce chantier pour que toutes les préconisations qu'on a pu faire soient respectées. D'ailleurs, je peux vous donner des parenthèses. Aujourd'hui, le lotissement Nelson de la société SEMAC (Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Construction) n'a toujours pas de conformité, M. DORO ? Toujours pas. J'ai refusé, on a refusé de donner la conformité puisque le travail a été mal fait.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : C'est pour cela que je vous ai interpellé là-dessus, M. le maire, parce que je suis au courant de cette affaire depuis bien bien longtemps. Je ne souhaiterais pas que ce problème réapparaisse sur les LLTS (Logements très sociaux) qui sont prévus par la SODEGIS, société qui n'inspire pas confiance. Voilà.

M. le Maire : Très bien. Mais pour l'instant, c'est une des sociétés la plus cotée, en tout cas pour nous, sur le territoire. Et une petite parenthèse, avec la SODEGIS, on sera, si je ne me trompe pas, c'est M. Damien qui a suivi ce dossier avec moi, à 100 % de logement pour La Plaine-des-Palmistes. C'était nos conditions dans ce domaine avec l'État qui nous a suivis sur cette affaire puisqu'il y avait un manque de logements sociaux. D'ailleurs, on a eu une remise, aussi, sur notre amende par rapport à ces nouveaux logements, petites cases à terre bien faites. Donc, cela va être une belle initiative de reprendre les logements sociaux de qualité à La Plaine-des-Palmistes.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Dernière petite parenthèse, s'il vous plaît. Concernant la construction de ces LLTS, il y aura l'aménagement de la voirie. Faite par qui ? Par la SODEGIS aussi ?

M. le Maire : Oui, tout ; le total, oui.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : D'accord. Est-ce que cette voirie continue jusqu'à Nelson ou cela s'arrête là ?

M. le Maire : Cela s'arrête là, pour l'instant, parce qu'on n'a pas eu l'accord des riverains, qui ne veulent pas que cela circule trop dans la rue. Et c'est dommage. Peut-être qu'ils vont revenir sur leur décision. Mais, ce sont des terres qui leur appartiennent. On ne peut pas faire grand-chose, comme l'aménagement des chemins privés où on a beaucoup de difficultés. Mais, il y aura une double voie pour revenir sur la rue du stade. Même pour un document pour des logements sociaux, vous êtes contre ?

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Non, M. le maire. Je n'ai pas dit que j'étais contre. J'ai dit que je m'abstiens parce que je ne fais pas confiance en cette société et je sais que le problème va retomber sur la collectivité. Uniquement cela. On n'est pas contre la construction de logements. Ce n'est pas cela le problème. Voilà. Ne faites pas croire aux autres ce qu'on n'a pas dit.

M. le Maire : Non, ce n'est pas cela. Mais, par exemple, si on vote contre, l'affaire peut s'arrêter. Si tout le monde vote contre, l'affaire peut s'arrêter aujourd'hui. Donc, il n'y aura pas de logements sociaux à La Plaine-des-Palmistes.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : On s'est abstenu. C'est tout.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 2 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE) et 2 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le projet d'avenant n° 2 à la convention n° 06 16 04,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention n° 06 16 04 avec l'EPFR et la SODEGIS,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 13-300625

Demandes d'exonérations de loyers dans le cadre des travaux de restructuration des espaces publics du Cœur de Ville

-----

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Un petit point pour éclaircir, un petit peu, l'affaire. Donc, ce sont des chefs d'entreprise qui demandent. Non, c'est la commune qui exonère les chefs d'entreprise de loyers pendant trois mois.

M. le Maire : Les chefs d'entreprise ont demandé.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Oui, avec votre accord. Le problème n'est pas là. Le problème, c'est sur la méthode. Vous voulez exonérer pendant trois mois et puis, après, pendant trois mois, alors que sur votre panneau, c'est écrit que c'est un chantier pour huit mois. Pourquoi ne pas, directement, dans cette DCM, y aller pour huit mois ?

M. Joan DORO : En fait, il y a trois phases. Sur le chantier, il y a trois phases. La phase qui impacte le plus les deux commerces, c'est la phase 1. Elle dure deux mois et demi, normalement. Dès les deux mois et demi terminés, la clientèle aura la possibilité d'accès ou de stationnement au niveau des commerces.

M. le Maire : Merci, M. DORO, pour la précision.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les exonérations ci-dessus pour les loyers commerciaux, sis, 6 et 8 place de la mairie, pendant une période de trois mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 août 2025,
- VALIDE la possibilité de renouvellement une fois cette exonération, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 novembre 2025 suivant l'avancement des travaux,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 14-300625

Demande de subvention du Comité des Œuvres Sociales des agents de La Plaine-des-Palmistes

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il y a un budget de 40 845 € pour ce COS (Comité d'Œuvres Sociales) en milieu d'année, pour six mois, en gros. Vous parlez des dépenses de la commune pour la journée Halloween, où vous allez demander aux travailleurs de se déguiser. Il y aura un petit-déjeuner à 2 000 €. Il y a un repas du personnel à 24 000 €. Il y a un arbre de Noël à 11 000 €. Quel est le montant de la cotisation des travailleurs ?

M. Steven BAMBA : Quand vous dites « vous », M. SAINT-LAMBERT, je pense qu'il y a une erreur de langage parce que, c'est l'association. Le programme d'actions est bien porté par les sociétaires de cette association. Donc, le bureau. J'aurais pu demander à la personne d'intervenir. Mais, elle est en situation de conflits d'intérêts, forcément, elle ne peut pas répondre. Néanmoins, cette subvention correspond aux dépenses qui étaient consacrées, auparavant, par la commune, sur les cadeaux de fins d'année, peut-être pas sur le concours de déguisement, c'est une création du COS. Mais, c'est tout à son honneur. En tout cas, c'est une redirection de crédit qui existe déjà dans le budget. Ce n'est pas une dépense supplémentaire pour la commune, si c'est votre question.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Quelle est la participation des travailleurs ?

M. Steven BAMBA : Je ne saurais pas vous répondre parce qu'il me semble que cela doit être fixé bientôt.

M. le Maire : L'association décidera des adhésions à son montant. Ce n'est pas à nous de gérer les adhésions d'une association.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je pose une petite question qui va, peut-être, vous déranger. Si un travailleur ne veut pas participer au COS, est-ce qu'il participe au repas du personnel ?

M. Jean-Yves FAUSTIN : C'est une association.

M. le Maire : C'est une association. Je ne sais pas comment elle va gérer. Ils feront leur truc entre eux. Maintenant, s'ils ne veulent pas adhérer, s'ils ne veulent pas participer, vous savez, quand on fait le repas du personnel, on n'a jamais mis de pointeuse devant le restaurant pour voir qui vient et qui ne vient pas.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Si, mais vous savez, il y a une liste de gens qui viennent. Vous le savez à l'avance.

M. le Maire : Non. Figurez-vous que depuis que nous, on est aux affaires, on n'a jamais fait de liste de présence sur nos repas. On a toujours accepté, quelquefois même, on a eu des réservations sur 200 et on était à 180. On n'a pas fait de chasse aux sorcières. Ce n'est pas notre façon de travailler.

M. Érick BOYER : Je vais juste apporter un petit élément concernant l'arbre de Noël. Je vous avouerai que c'est la première fois que je vois un arbre de Noël pour des enfants de 18 ans. C'est tout ce que je voulais dire. Maintenant, si cela a été validé comme cela... Bon... Il n'y a pas de souci. Voilà. Je trouve exagéré de faire un arbre de Noël pour des jeunes qui sont quasi adultes.

Mme Héliette THIBURCE : Cela reste toujours des enfants.

M. le Maire : Écoutez, moi, c'est marrant parce que même pour Noël, mes enfants me donnent des cadeaux. Pourtant, j'en ai 60. Mais bon... Après, cela va être leur façon de gérer. Donc, l'association va gérer ce qu'elle veut. On ne va pas demander des détails sur cette affaire parce que c'est une association, elle a un bureau.

M. Érick BOYER : C'est juste une remarque, M. le maire.

M. le Maire : Très bien.

M. Mickaël PAYET : Moi, pour cette affaire, je vais m'abstenir, uniquement parce qu'il y a le 31 octobre, Halloween. Moi, je suis anti-Halloween. Pourquoi je n'encourage pas cette fête ? Parce que cette fête nous coûte déjà très cher au niveau des contribuables. On sait très bien toutes les dérives qu'apporte Halloween. On renforce obligatoirement nos services de sécurité, gendarmeries, pompiers. Et ensuite, après Halloween, on sait très bien qu'on va devoir réparer les dégâts causés dans cette fête qui, de plus en plus, est récurrente, toutes les années, depuis que cela existe en France. Pour moi, ce n'est pas une fête à encourager. C'est pour cela que moi, je m'abstiendrai là-dessus. Et je vous donne rendez-vous après Halloween pour constater les dégâts. Aussi, Halloween, c'est un dérangement pour beaucoup de particuliers parce que ce n'est pas dans nos traditions. Pouvoir fermer le portail pour que tous ces enfants ne viennent pas vous encourager, décourager, embêter dans cette nuit. Moi, je vous donne juste rendez-vous après Halloween pour faire le constat des dégâts. Donc, je m'abstiendrai sur cette affaire et je vous encourage, chers collègues, de ne pas partir dans ce sens-là, sur cette fête qui tourne toujours au cauchemar. Merci.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je voulais juste apporter une petite précision. Plutôt poser une question à M. SAINT-LAMBERT. Tout à l'heure, vous faisiez la remarque par rapport à la subvention qui est proposée au vote de ce soir. 40 000 €, vous avez vu cela comme une montagne. Lorsque vous étiez premier magistrat, ce n'était pas le Comité d'Œuvres Sociales, mais, c'était le CNAS (Comité National d'Action Sociale), c'est bien cela ? Vous avez adhéré au CNAS. Vous avez encouragé, vous avez demandé une délibération pour que les agents soient adhérents au CNAS. C'est bien cela ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Oui.

M. Jean-Yves FAUSTIN : D'accord. Combien cela a coûté à la collectivité, M. SAINT-LAMBERT ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je ne m'en souviens vraiment plus.

M. Jean-Yves FAUSTIN : D'accord. Je vais vous rafraîchir la mémoire. Plus de 120 000 €. Aujourd'hui, c'est 40 000 € pour l'ensemble des employés.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : À l'année.

M. Jean-Yves FAUSTIN : La participation de la commune était de plus de 120 000 €, pour à peu près 200 agents. Aujourd'hui, on en est à plus de 300, on est à 40 000.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : 40 000 pour six mois.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Allez, 80 000 pour l'année. Donc, il ne faut pas voir cela comme une montagne, non plus. Et c'est pour le bien-être des agents communaux. Après, j'aurais une deuxième remarque à faire concernant les activités de cette association. Pour répondre à certaines polémiques, et on s'est vu reprocher, via les réseaux sociaux, via les différents courriers qui ont été publiés ici et là, qu'on faisait de l'ingérence dans les associations. La preuve, encore une fois ce soir, que ce n'est pas le cas. Les associations gèrent librement leurs activités et le fonctionnement au sein de leur association respective.

M. le Maire : Très bien. D'autre part, pour répondre à notre collègue M. PAYET, je pense que toutes les associations, au moment des activités, font toujours, bien sûr, s'il y a besoin dans la rue, des demandes à la collectivité. Là, peut-être que c'est une idée émergée. Ensuite, la commune jugera, en fonction, à accorder une manifestation ou pas, dans la rue, dans une salle ou quelque soit le truc, en fonction des événements demandés. Ce projet, aujourd'hui, c'est de donner une subvention pour diverses activités. Bien sûr, chaque activité où il y aura besoin d'une autorisation spéciale, genre Halloween dans la rue, passera par une demande à la collectivité. Et bien sûr, nos élus seront consultés sur ces affaires. Mais, je comprends parfaitement ta position. Moi-même, je ne suis pas Halloween. Je pense que beaucoup d'entre nous ne sont pas Halloween puisque c'est une tradition qui vient d'ailleurs et qui est en train de prendre du terrain chez nous. Je partage ta remarque. Pour le montant de cette subvention, sur un COS, logiquement, dans la légalité, on a le droit de subventionner le COS sur 1 % environ de la masse salariale. Je ne vais pas revenir sur la masse salariale. Vous connaissez tous. Voire, l'année prochaine, une augmentation. Je pense que 40 000 € pour six mois, on est dans la légalité totale.

M. Frédéric AZOR : Moi, je trouve bien la création du COS. À mon avis, depuis 2020, cela aurait dû être fait. D'ailleurs, c'est M. FAUSTIN qui avait donné l'idée de la création de ce COS. Moi, je trouve dommage que le COS, il arrive juste avant les élections. Donc, cela pourrait être mal interprété, à ce moment-là. On se dit pourquoi on n'a pas fait cela jusqu'à maintenant et que juste avant les élections, on crée un COS. Alors, le COS, c'est vrai que M. FAUSTIN, c'est lui qui avait donné l'idée déjà depuis le début de la mandature, je me souviens. Mais, pourquoi est-ce que cela n'arrive que maintenant ? C'est un petit peu dommage parce qu'il y a eu énormément d'événements, surtout sur les employés communaux. On a eu, malheureusement, un décès. Peut-être que la création du COS, dès le départ de la mandature, aurait, peut-être, évité certaines petites choses. Peut-être, on ne sait pas. C'est une très bonne chose. Mais, pourquoi cela arrive maintenant ? Et la gestion du COS, cela pourrait s'apparenter à une caisse noire pour la prochaine campagne municipale.

Mme Sonia ALBUFFY : Vous avez beaucoup d'imagination, M. AZOR.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Cela va être retenu. M. AZOR, je pense que vous allez un peu loin dans votre réflexion.

M. Frédéric AZOR : M. FAUSTIN, j'ai dit : « il me semblerait que... ».

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je vous ai écouté, M. AZOR. Je vous encourage à porter plainte, en tant qu'élu.

M. le Maire : Il faut, absolument, oui.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Les propos que vous tenez, ce soir, sont vraiment graves puisque vous parlez de caisse noire.

M. le Maire : Vous accusez directement l'association, là.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je vais, peut-être même, demander au président de l'association, ou à la présidente de l'association de déposer plainte contre vous, en tant qu'élu, qui siège au Conseil municipal, pour les propos que vous venez de tenir ce soir. C'est une première chose.

M. Frédéric AZOR : M. FAUSTIN, vous m'avez mal...

M. Jean-Yves FAUSTIN : Laissez-moi terminer, s'il vous plaît. La deuxième chose, effectivement, lors de notre arrivée, j'avais émis l'idée que ce serait bien de pouvoir créer un Comité d'Œuvres Sociales ou une association para municipale ou une association tout court pour accompagner les employés dans leur quotidien, pour apporter un mieux-être et un bien-être dans leur fonctionnement, au-delà de l'aspect professionnel. Ce ne sont pas les élus qui créent le COS. C'est une volonté des employés. Donc, cette idée, elle a mûri, le besoin s'est fait ressentir durant quelques années. Il y a eu la piste du CNAS qui a été, également, explorée pendant quelques mois. Et en faisant la balance entre ce que nous coûtait le CNAS, c'était pratiquement 180 000 €, si je ne me trompe pas M. le DGS, et la création d'une association portée directement par les personnels communaux, qui, au passage, sont les mieux placés pour savoir quels sont les besoins qui sont ressentis de la part de leurs collègues, quelles sont les actions qu'ils souhaitent mener. Ce n'était pas le cas du tout, cela n'aurait pas été le cas avec le CNAS. Le CNAS propose des activités, vous adhérez ou vous n'adhérez pas. Mais là, en entendant cela ce soir, franchement, moi, cela me choque. Cela me choque et je suis sincèrement blessé.

M. Frédéric AZOR : Je suis, un petit peu, désolé que vous ayez mal compris. Quand j'ai commencé mon propos, j'ai dit « il semblerait ». Et lorsque je m'adresse, ici, ou lorsque je fais des remarques, c'est pour faire avancer les choses. Donc, à chaque remarque que je dis, et lorsque je fais un dépôt de plainte, M. FAUSTIN, c'est lorsque j'ai un minimum d'éléments et là, je fais le dépôt de plainte.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Si vous n'avez pas d'éléments, pourquoi vous parlez de caisse noire, M. ?

M. Frédéric AZOR : Non.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Vous parlez de caisse noire. C'est gratifiant par rapport aux membres du bureau et aux employés communaux.

M. Frédéric AZOR : M. FAUSTIN, je vous ai écouté juste avant, je vous ai laissé parler. Laissez-moi terminer. Donc, je disais que lorsque la population me ramène des propos, cela est fait pour protéger M. le maire dans ses fonctions aussi, c'est-à-dire que, dans ces propos-là, je dis à M. le maire que cela pourrait s'apparenter à cela. Voilà. Si vous voulez faire un dépôt de plainte pour cela, libre à vous, M. FAUSTIN.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Tout le monde a entendu et ce sera repris, j'espère, mot pour mot, comme on a l'habitude de le faire, comme les services ont l'habitude de le faire, dans le rapport du prochain Conseil municipal.

M. Frédéric AZOR : C'est enregistré. Donc, c'est bon, M. FAUSTIN. On n'a pas de souci là-dessus.

Mme Joëlle DELATRE : On peut remplacer Halloween par Grand-Mère Kal.

M. le Maire : Merci Mme DELATRE.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 1 abstention (Mickaël PAYET),

- INVITE ses membres ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 40 845 euros au COS des Agents de La Plaine-des-Palmistes.
- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo---

Affaire 15-300625

## Demande de subvention de l'association Maison Dureau 97431

### Observations :

M. Jean-Yves FAUSTIN : Pour revenir sur les débats de début de séance, sur l'affaire n° 3 ou 4, je ne m'en souviens plus, où on parlait du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Certains élus de l'opposition faisaient état des différents projets qui auraient dû être menés, etc., bien en amont pour empêcher certaines dérives. Là, si vous lisez bien le document, c'est encore une action qui est mise en place, encore un outil qui est mis en place, pour permettre l'intégration de tous les habitants du quartier Dureau en favorisant la mixité, l'intergénérationnel tout en prenant soin d'être un lieu de rencontre, d'échange, d'initiative, de création collective, d'animation et de formation. Consolider et valoriser l'offre d'activité intergénérationnelle, socio-éducative et culturelle de la maison de quartier Dureau. Promouvoir le vivre ensemble et l'engagement citoyen des habitants. Donc, on voit bien qu'il y a des actions et des outils qui sont à disposition et qui sont développés, par cette majorité, pour le mieux vivre et le bien vivre ensemble à La Plaine-des-Palmistes.

M. Frédéric AZOR : M. FAUSTIN, je ne vais pas reprendre ce que j'ai dit. Mais, vous ne répondez pas à la problématique. Vous pouvez monter le nombre d'actions que vous voulez. Mais, si vous avez un problème et vous ne mettez pas les actions en face, cela ne servira à rien.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Vous êtes un élu. Faites des propositions, M. AZOR.

M. Frédéric AZOR : Si j'étais assis de votre côté, je l'aurais fait.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Vous l'étiez.

M. Frédéric AZOR : Moi, dans l'opposition, je ne peux pas vous donner les solutions, quand même. Par contre, je peux vous aider, parfois. Parfois, je donne quand même des idées. Si vous lisez bien les journaux, vous allez voir.

M. Jean-Yves FAUSTIN : En faisant quoi, par exemple ? Par contre, il y a des choses que je lis dans les journaux. On remonte à cinq ans. Il y a des choses que je peux lire dans les journaux. Bientôt, on vous en dira plus.

M. Frédéric AZOR : Cela tombe bien. Moi aussi.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Vous voyez là où je veux en venir.

M. Frédéric AZOR : Par contre, vous, vous ne voyez pas là où je veux en venir. C'est cela qui est bien.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Quand on monte dans un cocotier, on s'assure que c'est propre.

M. le Maire : Et moi, je continue dans ma lignée en disant qu'heureusement, on va dire, pratiquement en fin de mandat, on ne s'arrête pas, on continue à travailler. Et je pense qu'il faudra continuer à travailler. Il n'y a pas de temps. « On aurait dû faire avant, on aurait dû faire l'année passée, on aurait dû faire il y a dix ans... ». Non. On fait ce qu'on peut, à la vitesse qu'on peut et pour arriver, à un certain moment, où on veut. Je ne cache rien du tout. Personne, non plus, ne cache rien du tout. On n'arrivera pas à faire tout ce qu'il faudra faire en cinq ans. Et surtout, pour tout ce qui n'a pas été fait, comme le dit mon collègue Jean-Yves, puisqu'il y a encore à faire. Il y a encore à faire sur tout ce qui n'a pas été fait. Aujourd'hui, en cinq ans, avec toutes les problématiques qu'il y a eues pendant ce mandat, vous connaissez tous, on ne va pas revenir dessus, je pense qu'on a avancé sérieusement et rapidement. Mais chacun en son temps.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 euros à la « Maison Dureau 97431 »

- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 16-300625

Vente aux enchères de différents matériels communaux désaffectés

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il manque juste, à mon avis, dans votre tableau, le prix de la mise à prix.

M. Joan DORO : Cela va être vendu par le service des Domaines et c'est une mise à prix du Trésor Public.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il n'y a pas un prix de départ ?

M. Joan DORO : Non. C'est le service des Domaines et le commissaire-priseur qui évalueront en fonction de ce qu'ils ont sous les yeux.

M. Érick BOYER : En complément sur ce dossier, j'ai compris que ce sont les Domaines qui vont s'en occuper. Cela peut se faire, je crois. Mais, la mairie aurait pu aussi prendre la maîtrise d'ouvrage. Cela peut se faire, il me semble, peut-être sous contrôle du DGS. Ce qui me chiffonne un peu, c'est qu'il n'y a pas de mise à la réforme. Sauf si c'est une erreur de frappe ou d'oubli. Normalement, on ne peut pas vendre un véhicule qui est dans le domaine public comme cela sans faire une mise à la réforme. Je pense que c'est évident pour moi. Les véhicules sont dans le domaine public. Il faut les sortir du domaine public pour qu'un acteur légal, c'est-à-dire un huissier, les services des Domaines ou quelqu'un habilité... Donc, à mon avis, dans ce dossier, il manque une mise à la réforme. Et puis, de façon rédhibitoire peut-être, mais, donner la possibilité à ceux qui veulent acheter parce qu'il peut y avoir aussi des échecs dans les ventes. Je ne sais pas. Les gens de la mairie pourraient éventuellement acheter. Pas que ! Les gens du privé, tierce personne pourraient vouloir acheter un véhicule. Après, quand je vois l'âge, petite remarque sur l'âge, il y a des véhicules qui ont 25 ans. Là, je me pose la question... C'est bien cela ? Les véhicules qui sont immatriculés en l'an 2000. Non ? Donc, cela fait quand même 25 ans. Je me pose un peu la question en termes de gestion : pourquoi on les a gardés pendant 25 ans ? « King-Cab », c'est quoi ?

M. Frédéric AZOR : C'est un 4X4.

M. Érick BOYER : Il était de bonne facture, alors. Pourquoi on le vend au bout de 25 ans ?

M. Joan DORO : Il est en réforme.

M. Érick BOYER : Cela fait longtemps qu'il est réformé, parce qu'un véhicule est réformé au bout de ...

M. Joan DORO : Non. Tant qu'il roule.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Pour pièces.

M. Joan DORO : Tant qu'il roule. Cela dépend des collectivités, de la façon dont on l'a utilisé...

M. Érick BOYER : Je ne connais pas le plan comptable, moi. Je ne sais pas en combien de temps vous amortissez les véhicules parce qu'il y a l'aspect comptable, la logique comptable. Après, il y a la logique technique.

M. Joan DORO : Oui. Mais, dans la logique technique, le véhicule circulait. Je ne vois pas pourquoi on l'aurait mis en réforme avant.

M. Érick BOYER : Oui, mais la preuve, c'est que là, on le vend.

M. Joan DORO : Oui, parce qu'il ne fonctionne plus. Il a atteint sa limite technique.

M. Érick BOYER : Tout d'un coup, il démarre. De toute façon, ce n'est pas cela la question. Moi, je voudrais qu'on me dise pourquoi, ou si cela a été fait, peut-être au préalable, M. BAMBA. Pour moi, avant de vendre, il faut ...

M. Steven BAMBA : Ce sera précisé dans la délibération. Vous pouvez décider, collectivement, d'ajouter cette précision.

M. Érick BOYER : Il faut soit les détruire, parce qu'on peut aussi, légalement, les faire détruire. Ce n'est pas la solution qui a été préconisée puisque ce sont des véhicules HS, là, à priori ? Soit on les détruit, il y a des organismes qui le font, moyennant paiement, soit on les met à la réforme pour les vendre, pour les sortir du domaine public. Pour moi, le service des Domaines, c'est bien un service qui pratique comme cela. Ils mettent à la réforme et après, ils peuvent le vendre à qui de droit. C'est toute ma remarque. À mon avis, la délibération, il faut la ramoner ou ... Si vous devez passer outre, vous le faites. Mais moi, là-dessus, je m'abstiendrais.

M. Steven BAMBA : Si vous me laissez répondre, M. BOYER, vous avez la possibilité, collectivement, et je crois qu'il y a une majorité qui sera pour, pour apporter cette précision en séance à la délibération sur la mise à la réforme. Et pour les véhicules en eux-mêmes, aujourd'hui, ils sont économiquement irréparables, en tout cas, trop chers à réparer pour la commune. C'est pour cela qu'il est choisi de les vendre aux enchères. Certains roulaient encore jusqu'à il y a quelques semaines. Mais aujourd'hui, c'est vrai qu'avec certaines pannes qui coûtent parfois deux fois la valeur estimée, même en vente aux enchères, ce n'est pas intéressant pour la commune de les réparer.

M. Érick BOYER : Là-dessus je suis d'accord.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Juste pour étendre un petit peu, malgré l'heure tardive ou à cause de l'heure tardive, il y a un véhicule qui démarre, mais problème de pompe à gasoil et les roues sont à plat. Évitez ce genre de connerie, quand même. On vend des véhicules parce que les roues sont à plats ? Mais, n'importe quoi !

M. Joan DORO : Pour compléter ce que disait M. BOYER, passer par le service des Domaines, on sort le véhicule de notre patrimoine en délibérant ce soir au Conseil municipal. En fait, c'est surtout passer par le service des Domaines pour éviter le genre d'article du 30 janvier 2019 : « La Plaine-des-Palmistes, des véhicules communaux bradés à des agents municipaux par l'ancien maire ». C'est surtout pour cela.

M. Érick BOYER : M. DORO, c'est une question de forme, là. On a bien compris. On est d'accord et c'est fondé de les vendre. Il n'y a aucun souci à part la petite remarque sur l'âge des véhicules, s'ils démarrent ou s'ils ne démarrent pas. Normalement, le service des Domaines n'est pas évoqué là-dedans. On ne dit même pas comment on va le faire. Si c'était dit, à la limite, on aurait pu... Ce sont des détails, cela semble rédhitoire, mais pour moi, la procédure est un petit peu... Voilà. C'est un passage en force. C'est ce que je veux dire. Si vous dites qu'il faut passer par les Domaines, à ce moment-là, il faut le dire aussi. On ne dit même pas que c'est le contraire, cela aurait pu être un huissier aussi. Il n'est pas tenté pour le faire. On peut payer un huissier pour le faire. Il va se faire payer, normalement, dessus. Enfin, je pense que tout le monde a déjà été aux ventes aux enchères. On connaît comment cela fonctionne. Enfin, je pense. Si ce n'est pas le cas, on apprend à le faire. Je ne sais pas. C'est un détail, mais je tenais à le dire.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Moi, je pense qu'il faut quand même revoir. On n'est pas à un jour près, ni à deux jours près pour des véhicules qui remontent à 2020 ou à 2006.

M. le Maire : Le micro est éteint.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Entre-temps, je voulais justement souligner ce que vient de dire le collègue Joan par rapport à la une des journaux. Cela vous évitera de saisir Mme la Procureure de la République puisque les choses sont faites de manière réglementaire. L'acheteur, même si le pneu est à plat, il sait que le pneu est à plat. Mieux vaut cela, M. SAINT-LAMBERT, que de mettre 3 000 € de réparations sur un véhicule et de le vendre à 500 € par la suite. Donc, c'est préférable.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Cela a été fait il y a un moment.

M. Jean-Yves FAUSTIN : À ce qui paraît. Par les donneurs de leçons d'aujourd'hui.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non. Je ne me permets pas de donner de leçon, là. Franchement, juste pour vous dire qu'à mon avis, comme l'a dit notre collègue, il manque cette mise à la réforme. Il faut que ce soit le Conseil municipal qui décide de mettre ces véhicules à la réforme et après, une autre procédure pour vendre aux enchères. À mon avis, il faudrait, peut-être, patienter un petit peu. Vu la vieillesse des véhicules, on peut attendre encore un mois ou deux mois et faire passer cela la prochaine fois, dans une DCM qui note bien les différentes étapes.

M. le Maire : Bon, très bien. On a la possibilité, dans ce Conseil, de passer à l'affaire et de rajouter. Donc, si tous les collègues sont d'accord de rajouter la procédure de la réforme sur les biens de la collectivité dans une continuité de cette vente aux enchères.

À l'unanimité, la phrase pour la mise à la réforme des biens sera ajoutée à la délibération.

M. Frédéric AZOR : À travers l'intervention de notre camarade, vous voyez bien qu'on est là pour vous aider dans les procédures. Maintenant, sur le plan comptable, il a posé une question. J'aurais aimé avoir, peut-être M. BAMBA, pour des précisions.

M. Steven BAMBA : C'est dommage parce qu'il me semble que la délibération sur la M57 a été votée à un Conseil municipal en septembre 2023, si je ne me trompe pas, pour une application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Et il me semble que cette salle était pleine. Je n'ai pas en mémoire, exactement, la durée pour la mise à la réforme. Mais, je crois que c'est huit ou dix ans, il me semble, pour un véhicule.

M. Frédéric AZOR : D'accord. C'est-à-dire que c'est à ce moment-là que le comptable aurait dû, en termes d'amortissement, sortir...

M. Steven BAMBA : C'est à ce moment-là que vous avez décidé, collectivement, vous avez tous voté pour. Il me semble qu'il n'y a pas eu d'abstention. C'est une délibération classique qui est proposée par les services de l'État qui vient fixer les durées d'amortissements.

M. Frédéric AZOR : Vous pouvez me répondre simplement, M. BAMBA.

M. Steven BAMBA : J'essaie de répondre simplement à des questions complexes parfois, de votre part. Donc, excusez-moi, j'essaie d'être exhaustif.

M. Frédéric AZOR : Je vous demande, sur un matériel comme cela, quand est-ce que ...

M. Steven BAMBA : Je vous ai répondu. C'est entre huit et dix ans. Mais je n'ai pas la durée exacte en tête.

M. Frédéric AZOR : D'accord. Ce n'est pas pour vous prendre à défaut. C'est que moi-même, je ne sais pas.

M. Steven BAMBA : Parfois, vous essayez. Mais, je pense que c'est le jeu.

M. Frédéric AZOR : Non non. C'est vous qui pensez cela.

M. Steven BAMBA : Vous savez, d'autres personnes m'ont demandé si j'avais l'impression d'être attaqué ici. Je dis « non, je pense que c'est le jeu ».

M. Frédéric AZOR : Non, pas du tout.

M. Steven BAMBA : Je ne pense pas que c'est comme cela, M. AZOR ? On n'est pas à ce niveau-là ?

M. Frédéric AZOR : On n'est jamais à ce niveau-là. Je ne sais pas combien vous touchez, comme je vous ai dit la dernière fois.

M. Steven BAMBA : Mais, vous pouvez poser la question et je pense que vous l'aurez très bien cette information. Et personnellement, si vous l'apprenez, tant mieux.

M. Frédéric AZOR : Quand je vous dis que je ne sais pas, c'est que je ne sais pas.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- DECIDE de procéder à la réforme des biens listés ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à procéder à la vente aux enchères des biens recensés,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 17-300625

Conclusion de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec le Service de Gestion Comptable de Saint-André

-----  
Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les termes de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux,
- AUTORISE le maire, en sa qualité d'ordonnateur, à signer ladite convention,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 18-300625

Plan Communal de sauvegarde – Acquisition de groupes électrogènes vendus en l'état par EDF Réunion

-----  
Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : C'est une acquisition gratuite ?

M. le Maire : Une acquisition gratuite, oui.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Combien ont été livrés ? 12, 15, 13 ?

M. le Maire : 13.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Combien sont censés être disponibles, en ce moment ?

M. le Maire : Ce n'est pas encore livré. Mais, si on nous a livré 13, il y en aura 13 de disponibles. Sauf s'il y en a un qui ne marche pas. Cela fera 12. En fonction, on va réparer et cela fera 13.

M. Joan DORO : Ils seront livrés à l'issue de cette délibération et révisés par nos services. En fait, les 13 groupes électrogènes seront stockés. La problématique qu'il y a eue, lors du dernier cyclone, c'est qu'il y a des gens qui sont alités chez eux, sous oxygène, et qui ne veulent pas partir à l'hôpital. Le problème, c'est que, malheureusement, on n'a pas autant de groupes électrogènes pour ces personnes-là. Donc, l'EDF (Électricité de France) a proposé à l'ensemble des 24 communes de l'île de mettre à disposition des groupes électrogènes réformés par les services de l'EDF (Électricité de France). C'est en ce sens-là qu'on nous demande de délibérer sur la convention.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- AUTORISE le Maire procéder à la signature de la présente,

- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 19-300625

Protection Sociale Complémentaire - Risque prévoyance – fixation du montant pris en charge par la commune

-----  
Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous parlez seulement de 7 € alors que dans votre délibération, les 7 €, c'est pour l'incapacité de travail, si j'ai bien compris, l'invalidité. Et vous faites allusion à une somme de 15 € mensuel pour les risques santé. Donc, c'est quoi ? Il y a deux ?

M. Steven BAMBA : Il y a deux risques. Il y a une obligation depuis le ...

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : C'est 15 + 7 ? Ou, c'est ou 7 ou 15 ?

M. Steven BAMBA : En fait, il y a deux risques, M. SAINT-LAMBERT. Il y a le risque prévoyance qui, en fait, a été priorisé par le législateur et qui oblige, aujourd'hui, tous les employeurs à participer obligatoirement au contrat. Et au 1<sup>er</sup> janvier 2026, cela fait l'objet d'un deuxième travail avec le CDG (Centre de Gestion). Il y a une deuxième participation à voter, là, qui devra obligatoirement être de 15 € minimum et qui pourra, aussi, être supérieure à ces 15 € minimum, pour la mutuelle santé.

M. le Maire : Pour l'instant, on vote pour les 7 €.

M. Steven BAMBA : Pour l'instant, c'est uniquement pour les 7 €.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Avocat du diable, excusez-moi. C'est 7 € qui viennent en plus de la cotisation du travailleur à sa mutuelle ? Cela se rajoute ou c'est une mutuelle spéciale ? Je n'ai pas bien compris.

M. Steven BAMBA : C'est une participation de l'employeur, en fait. 7 €, c'est la participation de l'employeur.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Donc, cela vient se rajouter à ce qu'il paye déjà, par exemple ?

M. Steven BAMBA : Cela vient participer au paiement, si c'est votre question.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Cela vient participer au paiement ?

M. le Maire : Supposons que la cotisation c'est 30 €, la commune mettra 7 €, et il mettra la différence.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : C'est clair.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- RETIENT la procédure de la convention de participation pour les risques prévoyance pour un effet des garanties au 01/08/2025. La procédure retenue est déclinée comme suit :
  - o *Participation au dispositif du CDG de La Réunion pour permettre d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.*
- VERSE une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :
  - o Selon un montant unitaire de 7 € par agent, en respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581,
  - o La participation sera versée en application de l'article 18 du décret 2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer tout acte lié à cette affaire.

--ooOoo--  
Affaire 20-300625  
Tableau des emplois et des effectifs – Création d'emplois  
-----

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous avez besoin d'un nouveau responsable de police municipale ? C'est cela ?

M. le Maire : On n'avait pas de responsable de police municipale dans nos effectifs.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Donc, c'est une création de poste.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Cela ne se trouvait pas au tableau des effectifs.

M. le Maire : C'est le responsable RH, notre ami Jean-Yves, qui suit ce dossier.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Ce n'était pas FASY qui était le directeur, non ?

M. Jean-Yves FAUSTIN : Oui, il y a eu des responsables, mais en ...

M. le Maire : En intérim.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Voilà. Mais, on créé le poste de responsable de police municipale au tableau des effectifs. Au tableau.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Ok. Et je n'ai pas bien compris l'allusion au directeur de l'Espace Culturel.

M. le Maire : « Il y a lieu de mettre à jour le poste de directeur de l'Espace culturel Guy Agénor, en l'ouvrant au cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux. Les missions restent inchangées ». Je pense que c'est pour le titrer. C'est une mise à jour du document qui est à terme depuis... Je n'ai pas la date. Mais, c'est une mise à jour de sa fiche.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : De la fiche de l'actuel directeur ?

M. le Maire : Oui, c'est cela.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Ok. On aurait pu comprendre autre chose.

M. Frédéric AZOR : Je crois que vous avez répondu, c'est-à-dire que les mêmes personnes gardent les mêmes postes ?

M. le Maire : Mise à jour.

M. Frédéric AZOR : Mise à jour, d'accord. Merci.

M. Érick BOYER : Concernant ce qu'on appelle le genre au niveau des métiers, je ne vois pas apparaître s'il s'agit d'un homme ou d'une femme puisqu'en général, quand on fait appel à candidature, on doit signaler si les postes vont aux hommes et aux femmes en même temps. Donc, je me pose la question, si ce sont des postes masculins ou le contraire.

Mme Héliette THIBURCE : Il y a la parité, maintenant.

M. Érick BOYER : C'est une question. Cela n'apparaît pas. Vous dites « technicien ». Donc, est-ce que c'est ouvert aux femmes, par exemple ?

M. le Maire : C'est ouvert à tout le monde. C'est femmes ou hommes.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Il n'y a pas de création de poste.

M. Érick BOYER : C'est une question, Jean-Yves.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Oui, j'ai bien compris. C'est un retour à l'étage, d'une mise à jour du tableau des effectifs. On n'a pas à préciser, comme tu le sais, si le poste est occupé par un homme ou une femme.

M. Érick BOYER : C'est un poste qui est déjà... ?

M. Jean-Yves FAUSTIN : Tous les postes sont déjà occupés.

M. Érick BOYER : D'accord. Au temps pour moi.

M. Joan DORO : Je m'abstiens, au vu de certains sous-entendus qui ont déjà eu lieu lors d'un précédent Conseil municipal

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 1 abstention (Joan DORO),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- CREE lesdits postes et de modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité comme proposé ci-dessus,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget,
- AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 21-300625

Rapport d'information – Conclusion d'une convention de partenariat entre le Club Economique de Bourbon et la Commune de La Plaine-des-Palmistes

-----

Observations :

M. Joan DORO : J'ai eu quelques appels et textos bienveillants de mes collègues élus, de tout bord. Et je vous remercie de votre bienveillance. Bien entendu, cette responsabilité en tant que signataire ne durera que le temps de mon mandat. On est d'accord. Voilà.

Le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, prend acte de cette information.

--ooOoo--

Affaire 22-300625

Rapport d'information – Conclusion d'une convention de partenariat entre la commune et le CCAS de La Plaine-des-Palmistes et la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion

-----

Observations : Néant.

Le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, prend acte de la présente information.

--ooOoo--

Affaire 23-300625

Information - Récapitulatif des marchés attribués depuis le 1er janvier 2025

-----

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous dites bien là que c'est un récapitulatif des marchés attribués depuis le 1er janvier 2025 et je vois, dans votre tableau, qu'il y a des documents qui sont encore en phase d'analyse. Donc, ce n'est pas un marché attribué.

M. Steven BAMBA : On a souhaité être plus transparent et informer de ce qui est en cours, parce que, parfois, entre deux Conseils, peut s'écouler quelques semaines. Au moins, vous êtes au courant de la vie de la collectivité. Et puis, cela permet, je pense aussi, d'alimenter les débats. C'est dans ce sens-là plutôt que cela a été fait et que cela a été mis en gris pour vous dire que cela risque d'être attribué, peut-être, certainement même, dans les prochains jours pour certains marchés. C'est, en fait, de l'information transparente sur la vie de la collectivité.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE des marchés publics qui ont été attribués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

--ooOoo--

Affaire 24-300625

Information - Compte-rendu des délégations exercées par le Maire en matière de demande de subventions

-----  
Observations : Néant.

Le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, prend acte des différentes informations.

--ooOoo--

Affaire 25-300625

Convention de restauration en liaison chaude entre le collège Gaston Crochet et la commune de La Plaine-des-Palmistes – autorisation de signer

-----  
Observations :

Mme Joëlle DELATRE : Juste savoir, quand le collège ouvrira ses portes, s'il vous plaît ?

M. Joan DORO : Selon les services du Département et Mme ARZAL, vice-présidente, ce sera pour cette rentrée de septembre. Il y a eu des postes qui ont été ouverts sur la page de recrutement du Département, avec une prise de poste prévue pour les nouveaux agents le 15 juillet. Et les anciens agents du collège actuel qui vont être mutés dans le nouveau collège, cela devrait être vers fin juillet.

Mme Joëlle DELATRE : Tous les enfants vont regagner le nouveau collège ?

M. Joan DORO : Oui. À ce jour, normalement, il est prévu que tous les collégiens fassent leur rentrée au mois de septembre dans le nouveau collège. Au mois d'août, pardon.

Mme Joëlle DELATRE : Merci.

M. Jean-Yves FAUSTIN : M. le maire, j'aurais juste une remarque. Ce n'est pas normal qu'on livre le collège, là.

M. le Maire : Ah bon ?

M. Jean-Yves FAUSTIN : Les élections arrivent, M. le maire.

M. le Maire : Ah oui, c'est vrai. Cela apportera des points pour Pierre, Paul ou Jacques. En sachant, quand même, que les démarches pour ce collège ont été faites dès notre arrivée vers 2020, permis de construire déposé en 2021 et sortie du permis de construire fin 2021, avant même les élections départementales et régionales. C'est une parenthèse.

M. Joan DORO : Il se fait tard, mais le collège va vendre aux enchères, par le domaine, des tables et des chaises. Voilà, au cas où.

M. le Maire : Très bien.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le projet de convention de restauration scolaire en liaison chaude à conclure avec le collège Gaston Crochet,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention,
- AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondants,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 26-300625

Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire / Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'Assemblée délibérante pour la période de janvier à mai 2025

-----  
Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- PREND ACTE de la liste des décisions prises par le Maire, pour la période de janvier à mai 2025, comme présentées dans le tableau annexé.

--ooOoo--

Affaire 27-300625

Démarche de conformité et de maîtrise des risques comptable et financiers – point d'étape

-----  
Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE de l'état d'avancement de la démarche en matière de conformité et de maîtrise des risques comptables et financiers
- PREND ACTE du projet de guide de conformité, au stade d'ébauche et du processus prévu avant son entrée en vigueur.
- AUTORISE le Maire ou en cas d'absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 28-300625

Octroi de la protection fonctionnelle au profit du 2e adjoint, Jean-Yves FAUSTIN

-----  
Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il est précisé dans la délibération que la protection fonctionnelle est demandée par M. FAUSTIN pour lui et ses proches. Ses proches, sa famille ? Ses proches, élus ?

M. Jean-Yves FAUSTIN : Ah, non. Proche familialement.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Ah d'accord.

M. Frédéric AZOR : Dans cette affaire, on ne voit pas bien la place de l'élu. Pour moi, c'est un problème de voisinage. À moins que vous puissiez apporter des précisions, M. FAUSTIN, je ne vois pas en quoi la protection fonctionnelle vient jouer dans ce dossier-là, parce que pour moi, c'est plus un problème de voisinage, de conflit entre voisins plutôt que lié à la fonction d'élu.

M. Steven BAMBA : Je vais peut-être répondre déjà en termes de procédure, aujourd'hui, vous n'allez pas délibérer pour octroyer la protection fonctionnelle comme c'était le cas auparavant. Depuis la loi qui améliore la protection des élus locaux, en fait, c'est une simple information au Conseil. Donc, c'est présenté en fin de délibération. Par contre, vous avez la possibilité, dans un délai de quatre mois, de demander au Conseil municipal de réexaminer son maintien. Aujourd'hui, le process a changé. Auparavant, il y avait un octroi de la protection. Maintenant, c'est automatique. Par contre, le Conseil doit être informé et le préfet, également, est informé. Il a été informé en parallèle. Cette protection fonctionnelle entre en vigueur dans les cinq jours qui suivent la réalisation des deux formalités. Ensuite, dans un délai de quatre mois, après ces cinq jours échus, vous avez la possibilité de solliciter le retrait de cette protection fonctionnelle. C'est une information.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE de l'accomplissement des formalités permettant l'octroi automatique de la protection fonctionnelle au 2<sup>e</sup> adjoint, Jean-Yves FAUSTIN,
- PREND ACTE que dans un délai de quatre mois à compter de la date à partir de laquelle l'élu aura bénéficié de la protection fonctionnelle, l'assemblée peut toujours retirer ou abroger la décision de protection accordée à l'élu,
- PREND ACTE que le Maire doit convoquer l'organe délibérant sur cette question du retrait ou de l'abrogation de la protection fonctionnelle, à la demande d'un ou de plusieurs de ses membres,
- AUTORISE le Maire ou en cas d'absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

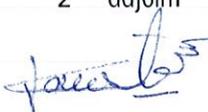
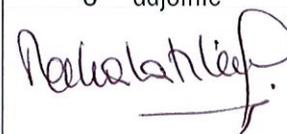
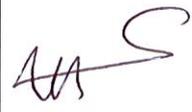
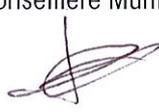
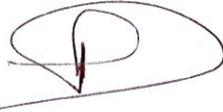
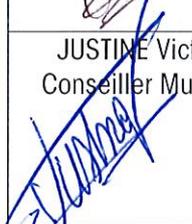
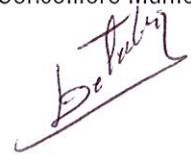
Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal du 30 juin 2025 est levée à 21H24.

Secrétaire de séance,



PAYET Johnny Maire 	IGOUBE Sabine 1 <sup>ère</sup> adjointe 	FAUSTIN Jean Yves 2 <sup>ème</sup> adjoint 	MAHALATCHIMY Mylène 3 <sup>ème</sup> adjointe 
DORO Joan 4 <sup>ème</sup> adjoint 	DALLEAU Gina 5 <sup>ème</sup> adjointe 	DAMOUR Jean Claude 6 <sup>ème</sup> adjoint 	THIBURCE Héliette 7 <sup>ème</sup> adjointe 
Vacant 8 <sup>ème</sup> adjoint	ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale 	AZOR Frédéric Conseiller Municipal 	CLAIN Micheline Conseillère Municipale 
BOYER Erick Conseiller Municipal 	HOARAU Sabrina Conseillère Municipale	RIVIERE Alain Conseiller Municipal 	GRONDIN Sandra Conseillère Municipale 
CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal 	VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale 	PAYET Mickaël Conseiller Municipal 	BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal 	NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale 	ARZAL Sophie Conseillère Municipale	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal
MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale 	BOYER Yannick Conseiller Municipal	LEGER Sylvie Conseillère Municipale	SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal
DELATRE Joëlle Conseillère Municipale 	VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal 